
JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

(58^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

3^e séance du mercredi 5 novembre 1986

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES MILLON

1. **Loi de finances pour 1987 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5877).

AFFAIRES SOCIALES ET EMPLOI (suite)

MM. François Bachelot,
Jean Auroux,
Jean-Pierre Delalande,
Jacques Roux,
Jacques Lacarin,
Charles de Chambrun,
Gérard Welzer,
Jean-Michel Dubernard,
Alain Bocquet,
Jean Seitlinger,
Guy Herlory,
M^{mes} Elisabeth Hubert,
Jacqueline Hoffmann,

MM. Henri Bayard,
André Pinçon,
M^{me} Marie-Joséphe Sublet,
MM. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi,
Pierre Garmendia,
Pierre Descaves,
Edmond Hervé,
M^{mes} Catherine Trautmann,
Muguette Jacquaint,
MM. François Loncle,
Pierre Métails,
Jean-François Michel.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Dépôt d'un projet de loi de programme** (p. 5900).
3. **Ordre du jour**: (p. 5900).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENTE DE M. CHARLES MILLON,
vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1987 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1987 (nos 363, 395).

AFFAIRES SOCIALES ET EMPLOI (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère des affaires sociales et de l'emploi.

Dans la discussion, la parole est à M. François Bachelot, premier orateur inscrit dans la discussion des crédits.

M. François Bachelot. Monsieur le ministre des affaires sociales et de l'emploi, je vous ai écouté avec attention, vous le savez. Vous-même savez déjà ce que je vais vous dire. *(Sourires.)* Pourtant je ne désespère pas de vous persuader, pas ce soir, peut-être, mais demain...

Pour être compris, il faut faire simple. Alors, pour commencer, j'emprunterai au langage populaire deux expressions bien innocentes pour qualifier votre politique sociale. La première : « Plus socialiste que moi, tu meurs ! » *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Michel Delebarre. Oh la la !

M. François Bachelot. La seconde : « Coluche, Bernard Debré, même combat ! »

Je m'explique. Pour répondre aux besoins de 1986, vous renforcez les monopoles de 1945. Ça c'est du socialisme. Mais, simultanément, vous reconnaissez l'incapacité de l'Etat à couvrir ces besoins et vous faites appel au bon cœur des Français afin qu'ils se substituent à l'Etat déficient. Voilà le « processus Coluche ».

Je prendrai deux exemples pour illustrer mon propos : l'emploi et la politique de la santé.

La situation de l'emploi est catastrophique. Le taux de chômage s'est élevé de 3,7 p. 100 en 1975 à 10,2 p. 100 en 1986. De 1981 à 1986, la France a perdu 647 000 emplois. Les données du problème ne varieront pas dans l'immédiat, car la croissance reste trop faible et la pression démographique due à la montée de l'activité féminine, vous l'avez reconnu, et au développement du travail à temps partiel, persiste.

Face à cette situation, vous ne nous proposez, en fait, que des solutions partielles et qui ont d'ailleurs échoué : traitement social du chômage, mais liberté à dose homéopathique pour la petite et moyenne entreprise. Si l'on prend pour référence le solde des emplois pour 1984-1985, les chiffres sont éloquentes. Alors que la France perdait 350 000 emplois, la Grande-Bretagne en créait 650 000, le Japon 920 000 et les Etats-Unis 6 300 000.

Vous ne prenez pas les mesures radicales qui permettraient de donner du travail aux Français : Même le succès relatif des contrats de formation en alternance ne peut dissimuler la gravité de l'échec.

A mon sens, l'échec est en fait inscrit dans votre attachement déraisonnable à une « mode rétro » qui, conforte trois monopoles et se nourrit d'une idée fixe : l'« ardente obligation » du S.M.I.C.

Si, aujourd'hui, comme je le pense, être bon Français c'est, entre autres, procurer du travail à ses concitoyens, j'affirme que tous ceux qui intriguent pour maintenir des monopoles qui freinent la création d'emplois font « de l'anti-France ».

Je veux parler du monopole de la sécurité sociale, directement responsable du coût exorbitant des prélèvements obligatoires, donc de la non-compétitivité de nos prix ; du monopole de la représentation des salariés, par un syndicalisme de masse, qui perd ses adhérents parcequ'il est inadapté : il entretient le slogan archaïque de la « lutte des classes » pour faire obstacle aux relations directes employeurs-employés ; du monopole de l'A.N.P.E., enfin, véritable manne pour les fonctionnaires.

Si l'on se réfère à l'indice nouveau majoré, alors que celui-ci est de 100 pour le fonctionnaire lambda, il est à 120 pour les agents de l'A.N.P.E. et à 150 pour leurs collègues de l'U.N.E.D.I.C. et de l'A.F.P.A. Et tout cela, pourquoi ? Pour obtenir des statistiques falsifiées, vous le savez - c'est le phénomène de l'escalade, comme dans l'armée la punition - et des résultats jugés, il y a déjà huit ans, dans le rapport Farge, mauvais, inquiétants et inacceptables.

Des chiffres ? Je vous en cite, pour la période 1978-1985. Placements effectués : 667 000, en 1978 ; 521 000, en 1985 ; le coût moyen du placement a doublé. La part des placements A.N.P.E. par rapport aux recrutements est tombée de 15 p. 100 en 1978 à moins de 10 p. 100 en 1985. Et tout cela pour un coût devenu prohibitif : budget de 1978 : 600 millions ; budget de 1985, 2 milliards 400 millions de francs lourds ! Alors que l'on ne contrôle même plus le bien-fondé des demandes d'emplois : on croit le chômeur sur l'honneur ! Les récents scandales, liés à des fraudes étonnantes, montrent bien que l'institution a atteint son niveau d'incompétence. L'A.N.P.E. n'est pas réformable, elle est nuisible à l'emploi, il faut la supprimer ! *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean Auroux. C'est la contagion Martinez !

M. François Bachelot. A côté de ce soutien inconditionnel aux monopoles...

M. Gérard Welzer. Quelle langue de bois !

M. François Bachelot. ... votre idée fixe consiste à croire encore aujourd'hui à la nécessité d'un S.M.I.C. - je ne parle pas du taux horaire qui est tout autre chose. *(Exclamations sur les mêmes bancs.)*

M. Jean Auroux. Les salariés, faut-il vraiment les payer ou simplement les nourrir ? Vous ne posez pas la question ?

M. le président. Monsieur Auroux, je vous en prie.

M. François Bachelot. Le S.M.I.C. est devenu un véritable instrument politique, c'est vrai. Mais il est surtout devenu, comme le reconnaît l'O.C.D.E., une « rigidité dans le processus de formation des salaires, qui a incité les entrepreneurs à économiser le travail ». *(Exclamations sur les mêmes bancs.)*

Ce n'est pas de moi, c'est de l'O.C.D.E. l'année dernière !

M. Jean Auroux. Il ne faut plus payer les travailleurs ! Un bout de fromage et un quignon de pain suffiront !

M. le président. Mes chers collègues, laissez parler l'orateur !

M. François Bachelot. Le S.M.I.C. est devenu la principale cause du développement du travail au noir, particulièrement chez les immigrés clandestins qui prennent plus facilement, c'est vrai, le risque de l'illégalité.

Alors, que fallait-il faire ? Quelque chose en plus de ce que vous avez fait. C'est ce que M. Giran est venu exposer au Sénat l'année dernière, au mois de mai 1985 : il fallait déréglementer pour supprimer l'entrave permanente à la libre concurrence et à l'initiative individuelle.

Qu'est-ce que cela signifie en bref - car je n'ai que dix minutes ? Déréglementer, c'est supprimer tous les textes, lois, entre autres, qui jouent l'égalitarisme contre la justice en taxant les mérites de l'effort et de la qualité, en concentrant l'impôt sur les classes moyennes qui ont le plus grand potentiel de création et de promotion, tous les textes qui jouent la rigidité contre la concurrence en augmentant les frais directs et indirects des entreprises, qui pénalisent les coûts de production et réduisent la flexibilité, en somme, tous les textes qui jouent la paperasserie contre la légalité en accélérant le refuge d'un grand nombre dans le travail au noir.

Déréglementer, c'est surtout quelque chose de beaucoup plus positif : cela signifie restaurer la continuité dans les processus de décision économiques et financiers, en supprimant les seuils fiscaux et les seuils sociaux.

C'est renouer le dialogue entre employeurs et employés. La réglementation doit se limiter à définir les cadres généraux : la priorité doit être donnée au contrat de travail direct, contrat salaire-sécurité régulé par le marché, non par l'Etat.

Voilà ma réflexion sur l'emploi. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Guy Chanfrault. Le fouet !

M. Françoise Bachelot. J'en viens à la politique de santé. Actuellement, c'est le processus Coluche ! « A votre bon cœur messieurs, dames ! » Le service public ne peut plus faire face à ses obligations. Alors on fait la quête à Saint-Etienne pour doter un C.H.U. d'un accélérateur de particules ; on nourrit les invalides dont le taux d'invalidité est inférieur à 80 p. 100 - donc plus de pension - avec les repas offerts par les téléspectateurs.

M. Jean Auroux. On nourrit les fascistes ?

M. Françoise Bachelot. On assure un salaire convenable aux médecins hospitaliers en leur permettant de faire ce que nous appelons, dans notre jargon, des « ménages » dans le secteur privé !

Cette politique est consternante : la France n'aurait-elle plus les moyens de payer à leur juste niveau ses médecins les plus prestigieux ?

Cette politique est choquante - je voulais dire tout ça à Mme Barzach, vous transmettez, monsieur le ministre - car s'occuper en priorité de quelques milliers de médecins assurés, somme toute, d'une sécurité d'emploi et d'un profil de carrière, alors que plus de 10 000 généralistes ne gagnent pas le fameux S.M.I.C. et qu'on ne fait rien pour eux, nous paraît acabreux.

La démarche de notre collègue Bernard Debré, que je ne vois pas ce soir, véritable croisade coluchienne pour assurer les fins de mois de nos confrères hospitaliers, est certes sympathique et généreuse, mais il y a plus urgent à faire et de façon moins ponctuelle.

Il y a trois conditions de base à une médecine de qualité. Premièrement, l'indépendance des professions de santé : d'abord, vis-à-vis de l'Etat, il n'est pas normal que le renouvellement des chefs de service relève d'une décision ministérielle ; vis-à-vis de l'administration, ensuite, les médecins doivent jouer un rôle essentiel dans la gestion des hôpitaux ; vis-à-vis des organismes payeurs, enfin, là il faut évoluer très rapidement vers la liberté des honoraires pour la médecine ambulatoire.

Deuxième condition : l'instauration d'un véritable libre choix, c'est-à-dire d'une concurrence loyale entre, d'un côté, des établissements publics autonomes dans leur gestion, dans leur recrutement et leur enseignement et, de l'autre côté, des établissements privés et une médecine ambulatoire libérés des contraintes de la carte sanitaire et habilités à remplir non seulement les missions de soins mais également les missions d'enseignement et de recherche.

Troisième condition, la promotion des professions de santé. Il n'y a pas de qualité de l'acte médical possible sans motivation et formation continue des professions de santé.

Deux d'entre elles commencent à douter de leur place dans la société. Je veux parler des médecins généralistes et des infirmiers libéraux. La revalorisation substantielle de leurs honoraires est une mesure d'utilité publique.

Des mesures fiscales, de simple justice auraient permis à l'ensemble des professions d'accéder à une véritable formation continue.

Je veux parler de l'alignement du plafond des AGA sur celui des salariés, de la déduction fiscale des primes pour constitution d'indemnités journalières et de retraite complémentaire, de la dépenalisation du secteur II. Toutes mesures que votre Gouvernement a refusé, pour le moment, et que mes collègues R.P.R.-U.D.F. ont repoussées en refusant de soutenir les amendements que j'ai proposés lors du débat en commission. Au lieu de tout cela, avec un charme certain, assurément, Mme Barzach - je pensais m'adresser à elle mais je vous charge, monsieur le ministre, de transmettre (*Sourires*) - fait appel au bon cœur des Français.

Mais les Français ont déjà trop donné pour un système périmé.

Le courage politique, à notre sens, aujourd'hui, consiste à ne pas dissimuler aux Français la gravité de la situation : l'Etat-providence est impuissant à couvrir tous les besoins de la population. La diversification du système de la protection sociale constitue donc une impérieuse nécessité.

Vous avez choisi de vous dérober. Ce n'est pas notre affaire.

Mais nous ne vous suivrons pas dans cette fuite en avant. Nous ne voterons pas un budget qui, à notre avis, pérennise l'impossible. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. le président. La parole est à M. Jean Auroux.

M. Jean Auroux. Mes chers collègues, travail et emploi sont les deux mots clés du débat politique français actuel : ce sera sans doute encore vrai demain, hélas ! car, monsieur le ministre, les promesses d'avant le 16 mars ne sont pas tenues.

Ni la confiance ni l'emploi ne sont au rendez-vous de choix budgétaires contestables, au service d'une mauvaise politique générale.

Le 9 avril dernier, dans sa déclaration de politique générale, Jacques Chirac, avec le sens de la nuance qui le caractérise, affirmait : « Vaincre le chômage, c'est retrouver l'esprit de pionnier, c'est conquérir des positions nouvelles, c'est déplacer une frontière. Oui, notre "nouvelle frontière", ce doit être l'emploi. »

Plusieurs députés du groupe du rassemblement pour la République. Très bien !

M. Arnaud Loperq. Eh bien, il a raison !

M. Jacques Limouzy. Cela vous rend joyeux ?

M. Jean Auroux. Force est bien de constater que n'est pas Kennedy qui veut !

Surtout quand nul n'ignore sur quel horizon, exclusivement électoral, sont rivés les yeux du Premier ministre. (*Sourires.*)

M. Michel Delebarre. Très bien !

M. François Gruenstein. C'est ce que nous pensons aussi !

M. Jean Auroux. En effet, les Français sont en mesure de constater la dure réalité des faits, que ne sauraient dissimuler les discours volontaristes des uns ou trop habiles des autres.

Cette réalité, je vais mettre un point d'honneur à la présenter en me référant à une voix autorisée, et que je respecte, appartenant à votre majorité : celle de M. Etienne Pinte, le rapporteur de notre commission qui déclare, à propos des dix années passées : « La chute de l'emploi a été particulièrement brutale en 1984. Près de 250 000 emplois ont été perdus cette année-là ».

Or, monsieur le ministre, en six mois, 120 000 chômeurs de plus ont été enregistrés par votre gouvernement, ce qui vous conduit, en année pleine, sensiblement à la situation « catastrophique » de 1984 évoquée par M. Pinte, à la page 7 de son rapport.

M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi. Vous affabulez à partir de vos chiffres.

M. Jean Auroux. A cet égard, permettez-moi de formuler deux remarques.

D'abord, si votre gouvernement et votre majorité continuent sur cette triste lancée, vous laisseriez à la France, dans cinq ans, 1 200 000 chômeurs de plus, ce qui ne fera pas, au total, 3 200 000, comme vous l'avez laissé entendre, mais plus de 3 500 000 chômeurs. Les Français doivent savoir

que la politique de M. Chirac et de sa majorité conduit à un million de chômeurs de plus. (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Arnaud Lopercq. Avec vos 1 500 000 chômeurs en cinq ans, vous avez bien amorcé la pompe !

M. Jean Auroux. Voilà la réalité. A comparer avec les 600 000 chômeurs de plus dont vous nous avez crédités dans vos récents discours.

M. Arnaud Lopercq. Vous aviez un actif et vous nous laissez un passif !

M. Jean Auroux. Ma seconde remarque sera un rappel indispensable - en même temps, il s'agit de mentionner une circonstance aggravante.

Vous ne pouvez pas, monsieur Séguin, nous faire le procès de « l'héritage » ou des contraintes extérieures.

En effet, en ce qui concerne les contraintes extérieures, le dollar est demeuré pour vous à moins de sept francs, alors que nous l'avons subi à plus de dix francs. Pour nous, le baril de pétrole s'est stabilisé largement au-dessous de vingt dollars alors que nous avons dû l'acheter presque le double - ce qui ne nous a pas permis de bénéficier, comme vous, d'une rente pétrolière de plusieurs dizaines de milliards de francs. Cette rente occulte opportunément aujourd'hui le désastre de notre commerce extérieur dans le secteur industriel. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Arthur Dehalne, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la section commune et les affaires sociales. Cela, c'est l'héritage !

M. Jean Auroux. Quant aux paramètres intérieurs, vous avez hérité d'un certain nombre d'éléments favorables : une inflation de l'ordre de 2 p. 100 contre les 14 p. 100 de M. Barre en 1981 ; un solde net de création d'entreprises largement positif en 1985. (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Henri Louet, Et les 600 000 emplois supprimés ?

M. le président. Mes chers collègues, laissez l'orateur s'exprimer !

M. Jean Auroux. Il y a eu, en effet, 100 000 créations pour 25 000 défaillances. Ces éléments favorables, ce sont également la paix sociale et des mécanismes de solidarité - contestés aujourd'hui, comme la retraite à soixante ans - ou les différentes formules de préretraite dont bénéficient plus de trois millions de personnes, chiffre à méditer par ceux qui récusent tout traitement social du chômage.

Quant au chômage des jeunes, permettez-moi de vous rappeler simplement, d'une part, que le plan « Avenir Jeunes » de 1981-1982 avait eu 400 000 bénéficiaires et que, en données corrigées, d'avril à septembre 1985, le nombre des jeunes chômeurs avait diminué de 49 400 cependant qu'avec votre plan, pendant la même période pour 1986, il n'a diminué que de 23 500.

Ces mises au point nécessaires étant faites, vérifions si, effectivement, l'emploi est bien, en termes budgétaires aussi, la priorité qu'a annoncée votre gouvernement. Vous mettez en avant les dotations consacrées à l'emploi et à la formation professionnelle qui progresseraient par rapport au budget de 1986 de plus de 8 p. 100. Cette présentation n'est qu'apparemment flatteuse et ne résiste pas à une analyse plus fine.

En effet, pour parvenir à cette progression, il faut ajouter aux dotations traditionnelles du budget du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, le coût des exonérations de charges sociales consenties aux entreprises qui recrutent des jeunes âgés de moins de vingt-cinq ans, soit plus de 4 milliards de francs qui sont, en fait, inscrits au tout-puissant budget de l'économie et des finances.

Cet amalgame est particulièrement abusif dans la mesure où ces exonérations ne sont pas de nature à entraîner une amélioration nette de l'emploi en France, mais constituent plutôt un cadeau sans véritable contrepartie...

M. Michel Coffineau. Eh oui ! C'est vrai !

M. Jean Auroux. ... à la trésorerie des entreprises pour des recrutements - et non forcément des embauches définitives, faut-il le rappeler ? - qui étaient « latents », comme disait notre rapporteur et qui, même s'ils ont été quelque peu anticipés, se seraient de toute façon produits.

En fait, à structure constante, la progression des crédits consacrés à l'emploi et à la formation professionnelle se situera l'an prochain par rapport à cette année aux environs de 2 p. 100 et sera, finalement, identique à l'accroissement moyen de l'ensemble du budget de l'Etat.

Cette situation devrait inciter le Gouvernement à plus de modestie. Elle ne l'autorise pas, en tout cas, à prétendre que l'emploi constitue pour 1987 la priorité de son budget.

M. Michel Delebarre. Très juste !

M. Jean Auroux. Dans son contenu, ce budget apparaît particulièrement négatif dans au moins cinq de ses principales orientations sur lesquelles d'autres orateurs socialistes reviendront plus en détail, mais que je voudrais néanmoins évoquer rapidement.

Il s'agit d'abord d'un budget abandon des jeunes en difficulté. (*Exclamations sur divers bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Gérard Welzer. Parfaitement !

M. Guy Chenfreut. Très juste !

M. Jean Auroux. Pendant que M. Chalandon ne voit pas d'autres solutions que la prison ou l'internement pour les jeunes délinquants ou drogués, vous-même vous organisez l'exclusion de jeunes en difficulté. Nous y reviendrons.

Ensuite, il s'agit d'un budget de pénurie pour les créateurs d'entreprise et pour la promotion de l'emploi. Pour les chômeurs créateurs d'entreprise, j'enregistre, monsieur le ministre, avec gourmandise (*Sourires*), le fait qu'un gouvernement libéral institue l'autorisation administrative préalable de création d'entreprise, puisqu'il faudra l'autorisation du préfet pour le faire. Pour la promotion de l'emploi, la déconcentration des crédits ne masquera pas leur amputation, alors qu'une politique active de développement local, chère à mon collègue Souchon, commençait à porter ses fruits. Mais il est vrai qu'après le Plan, le Gouvernement semble avoir enterré tout ce qui était prometteur pour le développement économique et l'emploi. J'en veux pour preuve la disparition de la politique des pôles de conversion, la quasi-extinction de toute politique d'aménagement du territoire et le refus idéologique de ce qui subsiste du ministère de l'industrie à l'égard de tout plan sectoriel, alors que vous-même et bien d'autres, sur tous les bancs de cette assemblée, connaissez parfaitement le succès du plan textile, par exemple. Voilà des dépenses actives auxquelles le Gouvernement aurait pu consacrer davantage d'efforts et de moyens.

Troisièmement, il s'agit d'un budget qui aggrave les injustices sociales à l'égard des plus faibles et des plus démunis. Certaines dotations, y compris celle, importante, dont on se refuse encore à donner l'affectation détaillée à la représentation nationale, sont à un niveau qui ne semble pas refléter l'optimisme de certains discours. De plus, on ne peut relever sans inquiétude l'aggravation des conditions d'accès à certaines prestations. C'est le cas des allocations aux travailleurs handicapés, des allocations d'insertion, des allocations spéciales de solidarité, et de quelques autres encore. Quant aux actions en faveur des femmes, c'est bien une page qui a été tournée après la politique progressiste conduite par Yvette Roudy dans les précédents gouvernements.

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est vrai !

M. Arnaud Lopercq et M. Henri Louet. Ah bon ?

M. Jean Auroux. Quatrièmement, il s'agit d'un budget de transfert de charges sur les collectivités locales, départements et communes, qui seront condamnées à prendre le relais d'un Etat défaillant en matière de solidarité...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Eh oui !

M. Jean Auroux. ... grâce au complément local de ressources imposé par M. Zeller dans son plan pauvreté-précarité. N'oublions pas les 200 millions de francs de moins par rapport à cette année.

M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi. N'importe quoi !

M. Jean Auroux. Les programmes d'insertion locale impliqueront des financements communaux. Après le mauvais coup de la C.N.R.A.C.L... (*Rires et exclamations sur les bancs du Gouvernement et des commissions.*)

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la sécurité sociale. Vous êtes vraiment bien placé pour dire cela !

M. Arthur Dehaine, rapporteur spécial. Ce n'est pas vrai ! Vous avez la mémoire courte !

M. Arnaud Loperq. Monsieur Auroux, vous êtes maso, ou quoi ?

M. Jean Auroux. ... les communes seront contraintes de répercuter sur leur fiscalité locale votre désengagement.

M. Arthur Dehaine, rapporteur spécial. Vous vous êtes trompé de discours !

M. le président. Laissez M. Auroux s'exprimer !

M. François Grussenmeyer. Un peu, ça va, mais il ne faut pas exagérer !

M. Jacques Limouzy. Monsieur le président, cela nous amuse !

M. le président. Vous aurez d'autres occasions, monsieur Limouzy, de vous amuser. Monsieur Auroux, vous êtes le seul à avoir la parole.

M. Jean Auroux. Merci, monsieur le président.

M. le président. Mais je vous conseille de conclure car vous avez déjà dépassé le temps qui vous était imparti.

M. Jean Auroux. Mais, monsieur le président, je suis interrompu à tout moment ! (Rires.)

Vous avez, monsieur le ministre, une politique de gribouille en ce qui concerne la maîtrise des prélèvements obligatoires et vous conduisez aussi une politique d'inéquité car les régions les plus touchées par le chômage, donc les moins riches, seront, faute de péréquation et de solidarité nationale suffisantes, de nouveau pénalisées.

Cinquièmement, il s'agit d'un budget de défiance à l'égard du monde du travail et d'un budget d'affaiblissement du service public de l'emploi.

M. Jacques Limouzy. Ah bon ?

M. Jean Auroux. Certaines amputations de crédits, qui demeurent symboliques en volume, n'en sont pas moins significatives ; je pense notamment aux crédits consacrés à la formation des syndicalistes ou à la médecine du travail.

Quant à la suppression de 485 postes dans les services extérieurs du travail et de l'emploi, de l'A.N.P.E. ou de l'A.F.P.A., elle témoigne d'un état d'esprit qui pourrait conduire aussi à remettre en cause d'une manière ou d'une autre les outils statistiques de l'emploi.

Si ce budget ne peut nous donner satisfaction par son volume ou par ses choix, la politique sociale que vous vous efforcez de mettre en œuvre depuis sept mois à grand renfort d'ordonnances et de 49-3, comme le reste du Gouvernement, nous apparaît aussi condamnable.

M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi. Moi, le 49-3 ? Je n'en ai jamais fait un de ma vie. Vous fantasmez !

M. Jean Auroux. En effet, au nom de la lutte contre le chômage, vous avez entrepris avec méthode une action de destruction systématique du code du travail avec pour objectif non pas l'aménagement négocié pour une organisation plus productive du travail, comme l'avait entreprise courageusement mon ami Michel Delebarre...

M. Michel Delebarre. Très bien ! (Rires.)

M. Jean Auroux. ... mais la précarisation généralisée de l'emploi privé, avec la suppression de l'autorisation préalable de licenciement, avec la modification des textes relatifs au travail temporaire, au contrat à durée déterminée, au travail à temps partiel. Avec les « petits boulots », qu'on ne manquera de voir opportunément mis en œuvre pour l'échéance présidentielle...

M. le président. Auriez-vous l'obligeance de conclure, mon cher collègue ?

M. Jean Auroux. Je conclus, monsieur le président.

Avec ces « petits boulots », c'est aussi la dévalorisation du travail que vous organisez, et d'abord pour les jeunes, dont le S.M.I.C. est d'ores et déjà amputé.

Voilà, la « nouvelle frontière » de M. Chirac et de M. Séguin.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Les Indiens, c'est vous ?...

M. Jean Auroux. Cette frontière, c'est l'insécurité de l'emploi pour des millions de travailleurs, une marginalisation accrue pour les chômeurs et les plus faibles de nos compatriotes, la remise en cause généralisée d'un certain nombre de droits et de protection pour les salariés, des avantages consentis au patronat sans aucune contrepartie d'investissement ou d'embauche, la démobilité de l'encadrement, une politique contractuelle parquée dans la rédaction d'amendements soumis à vos lois et à vos échéances ; ici ou là, les prémices d'une agitation sociale qui ne prendra pas forcément les voies syndicales, ...

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Ne prenez pas vos désirs pour des réalités !

M. Jean Auroux. ... enfin l'absence de votre part de toute initiative européenne en matière d'emploi.

Vous avez satisfait une partie de votre clientèle électorale. Êtes-vous certain qu'elle est la composante la plus dynamique - je n'ose dire la plus nécessaire - de notre société ? (Très bien ! sur les bancs du groupe socialiste.)

Vous avez demandé ou imposé des sacrifices à des millions de Français au nom de la lutte contre le chômage ; êtes-vous certain d'obtenir des emplois en retour ?

M. Arnaud Loperq. Allez, au suivant !

M. Jean Auroux. Nous savons que le ministère du travail et des affaires sociales n'est pas celui de la facilité, mais nous savons, Michel Delebarre et moi-même, ...

M. Arnaud Loperq. Et les autres, ils ne le savent pas ? (Rires sur les bancs du groupe du R.P.R.)

M. Jean Auroux. ... qu'il peut être et qu'il doit être celui de la justice sociale, du dialogue, du progrès et de la solidarité au service d'une bonne gestion de l'économie.

Ces valeurs et ces choix, aujourd'hui, ne sont pas les vôtres.

Notre fidélité à l'égard du monde du travail et notre responsabilité économique et sociale devant le pays nous conduisent à refuser votre budget et à condamner votre politique de régression sociale et d'impréparation de l'avenir. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Il dit tout ça sans rire !

M. le président. Je me permets de faire remarquer aux orateurs qui vont se succéder à cette tribune qu'il serait bon qu'il respectent leur temps de parole, faute de quoi nous serions conduits à nous coucher fort tard.

M. Pierre Métala. Comme à l'habitude !

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Delalande.

M. Jean-Pierre Delalande. Monsieur le ministre, votre budget pour l'emploi et la formation professionnelle est un bon budget (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)...

Plusieurs députés du groupe du R.P.R. Bravo !

Plusieurs députés socialistes. Ah non, ça suffit !

M. Jean-Pierre Delalande. ... et c'était difficile à faire.

M. Pierre Métala. Ce n'est pas possible d'entendre ça !

M. Jean-Pierre Delalande. C'est à la fois un budget d'endiguement et un budget de reconquête.

M. Michel Delebarre. Je crois que vous n'allez pas être objectif ! (Sourires.)

M. Jean-Pierre Delalande. Un budget d'endiguement pour faire face à la vague croissante, ces dernières années, du chômage, conséquence pour une bonne part de la gestion socialiste.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Ben, voyons !

M. Jacques Legendre, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la formation professionnelle. Bravo !

M. Jean-Pierre Delalande. Comme tous les grands travaux, un engorgement nécessite de gros moyens : 71 milliards de francs pour l'emploi et la formation professionnelle.

Mais rappelons-nous la situation le 16 mars dernier. De 1981 à 1986, la France avait perdu 647 000 emplois.

M. Gérard Weizer. Vous, vous n'allez pas perdre le vôtre !

M. Jean-Pierre Delalande. Le nombre des chômeurs avait augmenté de plus de 50 p. 100, passant de 1,6 million à 2,4 millions...

Plusieurs députés du groupe socialistes. Et avant ?

M. Pierre Métale. Remontez un peu plus haut, tout de même. Ce sera plus sérieux !

M. Jean-Pierre Delalande. ... sans compter les mises à la retraite anticipées, sans compter les « tucistes », sans compter les chômeurs mis sur des stages parkings alors même que M. Mitterrand, alors candidat à la présidence de la République, avait annoncé que jamais le seuil de deux millions de chômeurs ne serait atteint et que, mieux, il serait en mesure de créer 200 000 emplois dans le secteur public.

On a pu mesurer aux résultats et le sérieux des promesses et le coût de l'idéologie. Sans compter que, durant cette même période, la durée moyenne du chômage n'a cessé de s'allonger pour atteindre 350 jours ; que depuis lors, 25 p. 100 des jeunes - un sur quatre - se présentant sur le marché du travail ne trouvent pas d'emploi, ce qui développe chez eux le sentiment que la société n'est capable de remplir à leur égard ni son devoir de formation ni son devoir d'insertion professionnelle et sociale.

Face à cette situation, particulièrement difficile, à ces multiples conséquences non seulement économiques et sociales mais aussi personnelles et psychologiques, vous ne vous êtes pas contenté, monsieur le ministre, d'enregistrer les statistiques d'offres et de demandes d'emplois et de commenter chaque mois la dégradation de la situation, conséquence d'une politique économique passée qui vous échappait. Non, vous avez décidé de prendre le problème à bras-le-corps, de l'analyser en profondeur et en parfaite solidarité avec votre collègue, M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation...

M. Michel Coffineau. Oh !

M. Michel Delebarre. Fameux tandem, même si les deux ne vont pas dans le même sens !

M. Jean-Pierre Delalande. ... de mettre tout en œuvre pour contenir la vague croissante du chômage et préparer le nécessaire redressement de la situation.

Contenir la vague, vous avez commencé de le faire dès le début de la législature grâce au collectif budgétaire. Vous avez accompagné la politique de redressement économique proposée par votre collègue des finances, commencé à desserrer l'étouffement qui enserrait les entreprises et qui ne leur permettait pas d'embaucher avec suffisamment de souplesse et de rapidité. Vous avez recherché tous les gisements d'emplois non répertoriés au-delà des secteurs économiques traditionnels. Et pour cela, vous n'avez pas hésité à dégager massivement des crédits en faveur de l'insertion des jeunes - 4,5 milliards de francs - en prenant appui, c'était la sagesse, sur les formations en alternance, en faisant adopter la suppression de l'autorisation administrative de licenciement, en mettant en chantier des ordonnances, notamment l'ordonnance du 11 août 1986, en accordant aux entreprises une plus grande liberté et une plus grande souplesse de gestion et en favorisant le recours au travail à temps partiel.

Ainsi, sans attendre les conséquences bénéfiques de la nouvelle politique économique qu'a mise en place le Gouvernement, fondée sur la liberté et la confiance accordées aux agents économiques, vous avez pris un certain nombre de dispositions d'urgence dont les premiers effets encourageants commencent à se faire sentir. La politique immédiatement mise en place en faveur des jeunes a manifestement trouvé un écho chez les partenaires économiques - chambres de commerce, groupements d'industriels, chefs d'entreprise - puisque, aussi bien, déjà plus de 260 000 emplois auront été créés du mois de mars dernier à la mi-septembre et la durée moyenne du chômage aura diminué de seize jours.

J'ai pu voir, dans mon département, quelle détermination mettaient à la fois le secteur privé, les chambres de commerce et d'industrie, l'administration à faire connaître ce plan pour l'emploi des jeunes et à convaincre les entreprises de jouer le jeu.

L'engorgement est donc en bonne voie, même si l'on sait que la bataille n'est pas encore gagnée et que la situation ne s'est pas inversée en faveur des demandeurs d'emploi. Mais cette inversion ne pourra se faire que lorsque la politique économique du Gouvernement donnera ses pleins effets, ce qui nécessite un délai.

Mais, déjà, votre budget montre que vous vous préparez à cette situation et que vous y préparez notre pays. Vous mettez l'accent sur la formation professionnelle, dont les crédits augmenteront de 17 p. 100 dans le budget de 1987. Vous réorientez de façon significative les moyens de votre ministère en diminuant le poids des dépenses dites « passives » - dépenses d'indemnisation ou d'incitation au retrait d'activité - au profit des dépenses actives consacrées à la promotion et aux créations d'emploi.

Je rappelle qu'en 1985 ces dernières ne représentaient plus que 4,6 p. 100 des dépenses.

Vous prévoyez un volume raisonnable - ni trop faible, ni trop important - de crédits non affectés, ce qui permettra de répondre rapidement et de façon significative à l'évolution de la situation. Le Parlement, vous le savez, n'est pas, par nature, favorable à la non-affectation de crédits mais il vous fera confiance en vous demandant de vous expliquer *a posteriori* sur leur utilisation.

Vous préservez, par ailleurs, le potentiel humain de notre pays. Lorsque vous dites que toute activité vaut mieux que le chômage et l'inaction, je ne puis que vous approuver.

Je connais les conséquences de tous ordres que crée le chômage dans une famille. Je connais les sentiments d'insécurité, d'abandon, de rejet par la société pour les intéressés, les difficultés qui en résultent au sein des couples, l'incompréhension qui se développe chez les enfants ayant des parents chômeurs, avec les tentations qui peuvent assaillir lorsqu'ils sont eux-mêmes les désœuvrés, sans compter les conséquences financières pour le foyer et tous les problèmes créés par la précarité et l'insuffisance des ressources.

Vous prévoyez des dispositions massives pour redonner à nos jeunes confiance en la société ; vous voulez leur prouver que celle-ci est capable de les accueillir ; vous entendez éviter qu'ils se sentent exclus et que nos plus anciens perdent espoir. De cette façon, vous vous êtes bien attaqué à l'essentiel.

Il convient cependant d'être attentif à la classe d'âge comprise entre vingt-cinq et quarante-neuf ans, qui constitue l'essentiel de la population active de notre pays, qui assume les responsabilités et assure l'encadrement. Or force est de constater que c'est dans cette tranche que le taux et la durée du chômage commencent à augmenter.

Il faudrait donc que vous nous indiquiez de manière complète les dispositions financières mais aussi, et surtout, les dispositions de nature à favoriser une réinsertion plus rapide des chômeurs de longue durée de cette tranche d'âge que vous entendez prendre.

Outre les mesures que vous prendrez dans ce sens, outre celles qui intéressent l'A.N.P.E., que penseriez-vous de l'utilisation du Minitel, qui permettrait, sur simple appel téléphonique, de rapprocher les offres et les demandes d'emplois et donc d'assurer la transparence du marché ?

La structure ministérielle de votre département vous donne autorité à la fois sur l'emploi, avec les crédits de la formation professionnelle et - avec vos collègues, Mme Barzach, M. Arthuis et M. Zeller - sur l'ensemble des affaires sociales, la famille, la santé et la sécurité sociale. Elle vous permet d'avoir une vision globale des problèmes de société liés à l'emploi et d'y faire face, en liaison avec vos collègues de l'éducation nationale, avec plus de cohérence et donc avec une plus grande efficacité que si ces administrations étaient « éclatées ».

Avec les ordonnances relatives à l'aménagement des seuils sociaux et fiscaux s'appliquant aux entreprises, au travail temporaire, au travail à durée déterminée ou à temps partiel, grâce aux initiatives judicieuses que vous avez prises sur le travail intermittent et la pré-retraite à mi-temps, notre pays est en train de s'armer pour répondre à la rapidité des mutations technologiques que nous connaissons. La conséquence en est que des gains de productivité dans un très grand

nombre de branches sont plus rapides que l'adaptation de notre marché de l'emploi et de notre système de formation. En cela, votre budget contient les prémisses de la reconquête.

Je voudrais enfin me féliciter de la volonté du Gouvernement de relancer la participation. La loi du 2 juillet 1986, qui avait autorisé le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social, avait prévu le développement de la participation des salariés aux résultats et au capital de l'entreprise.

L'ordonnance du 21 octobre 1986 relative à l'intéressement et à la participation des salariés aux résultats de l'entreprise et à l'actionnariat des salariés est venue concrétiser cette option prioritaire du Gouvernement. Le succès des mesures de redressement et de développement de l'emploi, repose sur le dynamisme des entreprises.

Depuis 1981, sous l'effet de la dégradation de la situation de l'emploi et en face d'un risque économique accru, la conviction que l'entreprise est d'abord une communauté d'intérêts, s'est clairement imposée, enfin, aux esprits et on ne peut qu'être frappé devant la coïncidence entre les objectifs qui étaient ceux des ordonnances de 1959 et 1967 et les exigences de la situation économique que nous connaissons.

Or la participation des salariés aux résultats et au capital des entreprises a pâti, ces dernières années, de l'érosion des avantages fiscaux consentis antérieurement pour en assurer le développement, malgré l'attachement que les partenaires sociaux lui ont témoigné.

En effet, ces avantages fiscaux ont été peu à peu supprimés depuis 1981. Alors qu'à la création du dispositif obligatoire, les entreprises avaient été autorisées à constituer, en franchise d'impôt, une provision pour investissement d'un montant égal à celui des sommes portées à la réserve spéciale, cette provision pour investissement, qui avait été réduite entre-temps à 50 p. 100 de la réserve de participation pour les accords de droit commun, a été supprimée par la loi de finances pour 1985.

Elle a été toutefois maintenue, par l'article 18 de ladite loi, au taux de 50 p. 100 pour les accords dérogatoires signés avant le 1^{er} octobre 1973, mais ramenée à 15 p. 100 pour ceux qui ont été signés après cette date. De même, le taux de la provision pour investissement applicable aux sociétés anonymes à participation ouvrière a été réduit à 50 p. 100.

L'article 32 de l'ordonnance du 21 octobre 1986 rétablit la provision pour investissement pour les sommes attribuées en plus de la participation de droit commun, au taux de 50 p. 100 pour les accords signés avant le 1^{er} octobre 1973 et de 30 p. 100 pour les accords signés après cette date.

Ne vous paraît-il pas souhaitable, monsieur le ministre, tant en vue de favoriser l'investissement que de développer la participation financière des salariés, de perfectionner le dispositif fiscal, soit en augmentant encore le taux de la provision pour investissement pour la fraction dérogatoire des sommes distribuées, soit en rétablissant cette provision pour les sommes correspondant à l'application du droit commun lorsqu'il est appliqué au sein des petites entreprises ?

M. le président. Auriez-vous l'obligeance de conclure, monsieur Delalande ?

M. Jean-Pierre Delalande. Certainement, monsieur le président.

Monsieur le ministre, parce que, face à un héritage préoccupant, vous avez su prendre les dispositions qui s'imposaient, parce que vous avez su être imaginatif et que l'on vous sent prévoyant et conscient des évolutions à venir, parce que, enfin, le budget que vous nous proposez est la traduction de ces préoccupations, le groupe du R.P.R. vous apportera son complet soutien. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. La parole est à M. Jacques Roux.

M. Jacques Roux. Monsieur le ministre, d'autres députés communistes devant traiter des divers aspects de votre budget, je limiterai mon intervention à la politique de santé, bien que, par une malheureuse coïncidence, Mme le ministre chargé de la santé et de la famille ne soit pas là ce soir.

La part réservée aux crédits de la santé dans l'ensemble du budget des affaires sociales et de l'emploi est en diminution de 9,24 p. 100 en francs courants par rapport à 1986, soit d'environ 11,24 p. 100 compte tenu de l'inflation. Il s'agit donc d'une régression très marquée.

En ce qui concerne d'abord la prévention, la diminution massive du chapitre des actions et services obligatoires de santé correspond au désengagement de l'Etat vers les collectivités territoriales ; encore faudrait-il savoir - et le projet de budget ne le permet pas - quelle est la part de transfert réel et quelles sont les obligations de l'Etat sur les crédits restant inscrits à son budget.

Deux points suscitent des interrogations : l'alcoolisme et les toxicomanies. Nous relevons en effet une diminution des crédits affectés à la lutte contre l'alcoolisme, ce qui ne paraît pas très raisonnable. Quant aux crédits affectés à l'hébergement et au traitement des toxicomanes, ils augmentent en relation avec une demande plus forte, mais ceux qui sont consacrés aux actions de prévention sanitaire et sociale en faveur des toxicomanes et de leur famille diminuent. C'est une décision difficilement explicable, sauf à considérer que vous faites vôtres les projets, dont la teneur vient d'être rendue publique, qui font passer la répression avant la prévention, sauf à considérer que vous accepteriez ainsi de perdre une partie de vos attributions au profit du ministère de la justice, ce qui me paraîtrait lourd de conséquences.

Le budget consacré à la protection et à la prévention sanitaires diminue de 15 p. 100. Je relève notamment la coupe claire réalisée dans les subventions des observatoires régionaux de la santé, décision dangereuse qui sera durement ressentie par tous ceux qui, depuis quelques années, ont œuvré dans ce domaine en bâtissant un réseau dont personne ne conteste plus l'efficacité. Il faudrait au contraire maintenir en faveur des observatoires régionaux de la santé les moyens nécessaires à l'accomplissement de leur mission. S'il fallait vous en convaincre, monsieur le ministre, je vous suggérerais de relire le discours prononcé l'année dernière à ce sujet, pour l'ouverture de la troisième rencontre annuelle des observatoires régionaux de la santé à Paris, par M. Jacques Chirac, maire de Paris, qui recevait les congressistes.

Est-il vraiment nécessaire, dans ce plaidoyer pour la prévention, de traiter le chapitre qui concerne les enfants ? Je veux parler de la santé scolaire pour laquelle il est indispensable, selon moi, de doubler le nombre d'équipes médicales, médecins et infirmières. Il faudrait un médecin pour 5 000 enfants et non pour 10 000 comme c'est le cas aujourd'hui.

En fait, la prévention retrouve la portion congrue qui était la sienne avant 1981. Je ne pense pas utile de m'étendre longuement sur la nécessité d'une forte politique de prévention. Par-delà toutes les mesures qu'on peut mettre en œuvre pour maîtriser les dépenses de soins, seule la prévention, au sens le plus large du terme, c'est-à-dire la prévention médicale et sociale, est susceptible, à terme, de diminuer les besoins, donc d'influer sur les dépenses de santé sans aggraver les injustices sociales. Ce n'est pas la voie que vous prenez dans ce projet de budget.

Les crédits prévus pour la formation des membres des professions médicales et paramédicales subissent eux aussi des abattements importants. La diminution massive - plus de 50 p. 100 - des crédits affectés à la formation continue est d'autant plus injustifiable que s'est mis en place, à l'initiative des médecins, notamment libéraux, un système performant, à une époque où cette formation continue devient de plus en plus impérative en raison des progrès constants et rapides des sciences médicales. Les formations de base des médecins et des paramédicaux sont également touchées, de même que les bourses d'enseignement des professions paramédicales.

L'argumentation qui serait basée sur la diminution du nombre d'étudiants doit être recusée d'avance pour plusieurs raisons. D'abord la formation des paramédicaux et, dans une certaine mesure, celle des médecins, impose aux hôpitaux des charges indues que les crédits d'Etat sont loin de compenser. Ensuite, s'il est vrai que le nombre d'étudiants paramédicaux a diminué, le nombre de ceux qui répondent aux critères d'attribution des bourses a augmenté, en raison des difficultés familiales liées aux pertes d'emplois et au chômage. Enfin, les bourses attribuées aux élèves des formations paramédicales varient de 2 300 francs à 9 276 francs par an, et encore faut-il être particulièrement démuné pour obtenir le taux maximum qui représente 24 francs par jour.

Vous aviez l'occasion de rétablir à un niveau un peu plus correct la contribution de l'Etat au fonctionnement des écoles et de commencer à réajuster les bourses. En refusant cette démarche, vous laissez à penser que l'Etat veut se désengager de ses responsabilités, dans ce domaine comme dans d'autres,

qu'il veut préparer la privatisation de ces enseignements et accentuer la sélection par l'argent pour l'entrée dans ces écoles.

L'augmentation de 18 p. 100 du budget de l'équipement sanitaire est un fait positif. Mais, dans le même temps, les crédits consacrés aux équipements hospitaliers médicaux diminuent de 13,25 p. 100, alors que les besoins sont pressants dans tous les établissements. Ces besoins sont liés non pas à un excès de consommation mais simplement au progrès de la science médicale, dans un pays qui se veut et qui figure encore - est-ce pour longtemps ? - parmi les plus avancés du monde pour la science et la technologie médicales.

Je voudrais maintenant exprimer les inquiétudes qui pèsent sur un grand nombre d'hommes et de femmes parce qu'ils supportent de plus en plus difficilement la charge supplémentaire que représentent pour eux la réduction des prestations et des remboursements de médicaments, le forfait hospitalier que vous vous proposez d'augmenter, bref la remise en cause de la protection sociale et de la solidarité nationale.

Je tiens, en particulier, à me faire l'écho des préoccupations des organisations de handicapés, même si je n'ai pas le temps, bien sûr, d'envisager toutes les questions qui les concernent.

La baisse des crédits de l'allocation aux adultes handicapés prévue dans votre budget est de 300 millions de francs. Je connais l'argument - que vous avez d'ailleurs développé tout à l'heure - de l'ajustement aux besoins et des effets à attendre d'une réforme des modalités d'attribution de cette allocation. Ce sont, en fait, des euphémismes qui cachent des restrictions pures et simples, en jouant d'ailleurs habilement avec le durcissement et le mauvais fonctionnement des Cotorep.

Dans le cadre d'une question d'actualité, j'avais interrogé le Gouvernement sur ce point. Dans sa réponse, M. le secrétaire d'Etat chargé de la sécurité sociale a reconnu le bien-fondé de toutes les critiques formulées à l'encontre des Cotorep (*M. le secrétaire d'Etat fait un signe de dénégation*), mais n'a pas esquissé la moindre solution.

Les problèmes d'équipement sollicitent également les handicapés. L'existence de foyers mixtes ne doit pas conduire à supprimer les maisons d'accueil spécialisées pour adultes et polyhandicapés. Or, dans ce domaine, je constate qu'il n'y a ni création de locaux nouveaux ni création d'emplois.

Une préoccupation essentielle pour les handicapés reste la réinsertion sociale, qui est particulièrement difficile, compte tenu de la situation de l'emploi, bien sûr, mais souvent aussi en raison de la non-application de la loi sur l'emploi des handicapés.

Je ne dirai qu'un mot des procédures d'appareillage et des remboursements de prothèses dont les modalités rendent de plus en plus difficilement accessible aux titulaires de revenus modestes l'utilisation de prothèses en rapport avec la technologie moderne.

Monsieur le ministre, vous nous avez fait des promesses tout à l'heure mais, nulle part dans votre budget, nous ne retrouvons les moyens qui vous permettraient de les tenir.

Je n'ignore rien des très lourdes dépenses de soins - et je distingue les dépenses de soins des dépenses de santé, contrairement à une pratique courante. Dans une phrase élégante, vous avez dit devant la commission des affaires culturelles, familiales et sociales : « Nous devons nous garder de culpabiliser tel ou tel partenaire ; tout le monde est dans le même bateau. » D'abord, tout le monde n'est pas dans le même bateau parce qu'il y a le bateau des riches et celui des autres !

Mme Colette Geurlot. Très juste !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Ne m'accusez pas de créer une sécurité sociale à deux vitesses si elle existe déjà !

M. Jacques Roux. Après avoir dit qu'il ne fallait culpabiliser personne, on désigne les coupables : les médecins qui prescrivent trop, les malades qui abusent. La culpabilisation des médecins conduit d'ailleurs à la recherche de mesures administratives. Quand vous vous insurgez, monsieur le ministre, dans une phrase un peu anodine, contre la prise en charge à 100 p. 100 des « diabétiques qui ont un rhume », non seulement l'exemple est mal choisi médicalement, car il y a justement une relation entre diabète et infection, mais

vous cherchez, en réalité, à substituer une décision administrative à ce qui relève exclusivement de l'appréciation du médecin.

M. Alain Bocquet. Très bien !

M. Jacques Roux. C'est là la gravité exceptionnelle de votre démarche. C'est l'indépendance de jugement des médecins qui est en cause, donc la garantie apportée aux malades.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Pas le moins du monde !

M. Jacques Roux. Je n'ai rien fait d'autre, monsieur le ministre, que de vous citer.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Je ne vois pas en quoi l'indépendance de jugement des médecins serait remise en cause.

M. Jacques Roux. Alors, vous avez dérapé dans votre pensée !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. C'est vous qui dérapez complètement !

M. le président. Poursuivez, monsieur Roux.

M. Jacques Roux. Avant-hier, dans une interview qu'elle a donnée à un journal du soir, Mme le ministre chargée de la santé et de la famille a été encore plus précise : « Le personnel hospitalier, a-t-elle dit, est trop nombreux. » Je ne vous cache pas que j'ai cru avoir mal lu tellement cette appréciation est aberrante, je dirai même scandaleuse.

Dans le même temps, d'ailleurs, on met en cause les gestionnaires des hôpitaux qui ne sauraient pas gérer leurs cuisines, leur blanchisserie et leur chauffage. Bref, tout le monde a sa part de responsabilité. Mais je n'insiste pas sur cette question dont nous aurons l'occasion de reparler lorsque le projet de loi sur les hôpitaux viendra en discussion. Je souligne simplement que, si l'on s'en remet à l'interview de Mme le ministre, cette loi ne nous ramènera pas avant 1981, mais vingt-cinq ou trente ans en arrière.

Mais pourquoi ne pas parler des véritables causes de la situation sanitaire du pays ? Je ne citerai qu'un exemple : les causes les plus fréquentes des arrêts de travail qui pèsent tant sur la sécurité sociale tiennent aux affections psychosomatiques, c'est-à-dire celles qui sont liées aux conditions de vie, à l'environnement, aux difficultés sociales, à l'angoisse de perdre son emploi. En fait, la crise et le chômage rendent plus indispensable que jamais une politique d'intervention de l'Etat en matière de santé publique.

Or, monsieur le ministre, vous diminuez les crédits destinés aux actions et services obligatoires de santé, ou bien encore les crédits d'intervention dans le domaine des équipements hospitaliers et médicaux.

Le refus, qu'on peut lire dans ce budget, d'une politique susceptible d'assurer le droit à la santé pour tous, on le retrouve aussi dans l'offensive tous azimuts que vous lancez contre la sécurité sociale, contre le système hospitalier. Votre discours de tout à l'heure, par-delà quelques rondeurs démagogiques, est d'une brutalité inhumaine qui remet en cause toute la protection sociale.

Nous ne sommes nullement fermés à la recherche d'une solution. En ce qui concerne notamment le fonctionnement et le financement de la sécurité sociale, nous avons fait des propositions, mais nous ne céderons rien sur le maintien d'une sécurité sociale intacte, sur le principe d'une solidarité nationale qui garantisse une protection sociale sans recourir aux assurances privées.

Vous avez choisi une voie opposée, conforme aux intérêts capitalistes que vous défendez et, pour ces raisons, bien évidemment, nous voterons contre votre projet de budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Lacarin.

M. Jacques Lacarin. Mon propos s'adressait à Mme le ministre chargée de la santé...

Mme Georgina Dufolx. Eh oui ! Mais elle n'est pas là !

M. Michel Coffinneau. Elle est malade !

M. Jean Auroux. Ou alors elle est fâchée !

M. Jacques Lacarin. La thérapeutique thermique ne semble pas bénéficière, en France, du développement qu'elle connaît dans les autres nations européennes. Effectivement, la fréquentation des stations thermales en France plafonne depuis plusieurs années aux environs de 600 000 curistes par an, alors qu'en Italie et en Allemagne elle atteint près du double pour un nombre de stations cependant inférieur.

Avec ses cent stations thermales et son millier de sources hydrominérales, notre pays bénéficie pourtant du patrimoine thermal le plus riche d'Europe.

Les raisons de ce sous-développement sont sans doute assez complexes mais, à la base, se trouvent, malgré des efforts certains de l'Etat, le manque de continuité dans une politique franchement volontariste en faveur du thermalisme français, et notamment un manque de coordination entre les ministères qui ont en charge les diverses parties prenantes du thermalisme, qu'il s'agisse du ministère de tutelle des affaires sociales et de l'emploi pour les malades, les médecins et les établissements thermaux, de l'éducation nationale pour l'enseignement supérieur et la recherche, du tourisme pour les hébergements, enfin du ministère de l'intérieur pour les collectivités locales.

Cependant, la thérapeutique thermique demeure absolument valable malgré les découvertes spectaculaires de la chimiothérapie, qui s'adresse essentiellement aux cas aigus alors que le thermalisme prend en charge les affections chroniques tout en évitant ou retardant les incapacités majeures. C'est, de plus, une thérapeutique non agressive s'adressant essentiellement au terrain.

Certes, le projet de budget pour 1987 semble enregistrer une certaine progression des crédits en autorisations de programme et en crédits de paiement concernant la modernisation et l'humanisation des établissements de soins et de cure, mais nous souhaiterions être mieux à même de discerner la part qui revient réellement aux établissements thermaux.

C'est au moment de l'élaboration du budget que doit se définir une politique thermique et nous sommes inquiets, madame le ministre... *(Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Paul Durieux. Elle n'est toujours pas là !

M. Michel Delebarre. C'est de l'obstination !

M. Guy Chanfrault. Pourquoi donc ce féminin ?

M. Jacques Lacarin. ... que vous n'avez pas, à notre connaissance, rencontré les responsables de ces activités.

Je vous rappelle qu'il existe une fédération thermique et climatique française qui regroupe les divers représentants des activités thermales - médecins, responsables d'établissements thermaux, maires - qui ne demandent qu'à collaborer avec vous à ce travail, combien déterminant pour la santé de la nation.

Qu'il me soit permis de vous suggérer d'accompagner les formes opportunes que vous envisagez d'entreprendre au sein du comité d'éducation pour la santé de la prise en compte, par cet organisme, de la thérapeutique thermique comme un des moyens pouvant concourir à l'équilibre de santé de nos concitoyens. Je vous rappelle, en effet, que le thermalisme est désormais reconnu par l'Office mondial de la santé.

Pourriez-vous nous faire connaître, également, vos intentions relatives à la prise en compte par le Gouvernement des conclusions de l'inspection générale de la sécurité sociale diligentée dans un certain nombre de stations thermales françaises, dont il semble qu'aucune conclusion n'ait été tirée ?

Pourriez-vous, également, nous préciser vos intentions relatives au haut comité du thermalisme dont l'institution a connu une longue gestation et nous indiquer quelle utilisation vous comptez en faire ?

Pourriez-vous, enfin, nous faire connaître vos intentions à l'égard d'une profession dont les incidences médicales, médico-sociales et économiques sont énormes ? Elle emploie en effet près de 60 000 agents, sans compter les emplois induits, qui sont nombreux. Or, les responsables de cette profession n'ont toujours pas, à ce jour, rencontré leur ministre.

Dépositaire, pour ma part, de la confiance de mes collègues maires de stations thermales et agissant en leur nom, je suis de ceux qui n'ont pas eu la chance de pouvoir dialoguer avec leur ministre de tutelle.

Telles sont, monsieur le ministre, les différentes questions auxquelles nous attachons le plus grand intérêt au moment où notre pays traverse les circonstances difficiles que vous connaissez, notamment dans le domaine de l'emploi.

La France se doit d'utiliser toutes ses propres richesses non seulement pour la santé de ses concitoyens, mais aussi pour son bon équilibre économique. Nous ne recevons que 3 000 à 4 000 curistes étrangers par an, alors que plus de 60 000 Français vont se faire soigner dans des stations étrangères. Les stations thermales françaises, lieu privilégié de qualité de vie, se doivent d'être mises en valeur à la place qui leur revient, c'est-à-dire une des premières d'Europe.

Je comprendrais très bien que l'on me réponde par écrit à ces différentes interrogations, mais je me devais de les poser. *(Rires sur les bancs des groupes socialiste et communiste.)*

Cela dit, je tiens à rendre hommage à votre budget, monsieur le ministre, car c'est un budget courageux. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.)*

M. Bernard Deschamps. Quelle énergie !

M. le président. Ayez un peu de respect, je vous prie. La parole est à M. Charles de Chambrun.

M. Charles de Chambrun. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon intervention a pour but d'appeler l'attention de l'Assemblée et celle du Gouvernement sur le coût réel de la main-d'œuvre en France et sur la situation préoccupante qu'il provoque.

M. Alain Bocquet. Elle coûte moins cher qu'à l'étranger !

M. Charles de Chambrun. Nous sommes en effet pris dans une sorte d'engrenage dont le fonctionnement est appelé à happer notre économie tout entière en raison de la disparition de sa compétitivité. S'il en fallait une preuve, celle-ci nous en serait fournie, mois après mois, par le déficit de notre balance des échanges extérieurs qui se perpétue malgré des baisses conjuguées et spectaculaires du dollar et des cours des matières premières.

La situation que nous vivons actuellement a des effets pervers qui ne sont pas toujours connus du public. Celui-ci sait-il en effet que, fréquemment, même pour satisfaire des commandes importantes, bien des chefs d'entreprise hésitent à embaucher ? Ils préfèrent renoncer à une augmentation de leur chiffre d'affaires à cause des inconvénients qu'ils redoutent, souvent à juste titre, d'un débauchage ultérieur - vous allez, paraît-il, régler cela par une loi -, d'une augmentation de la taxe professionnelle ou du dépassement de certains seuils. Bref, cela induit un comportement malthusien de notre secteur industriel qui est devenu une réalité qui pèse sur notre produit national.

Chacun sait - cela a été répété - que le manque chronique d'investissements ne permet pas à notre pays de renouveler son parc industriel. Les offres d'emplois mises sur le marché devenant insuffisantes, le nombre des chômeurs - vous le reconnaissez, monsieur le ministre des affaires sociales et de l'emploi - est appelé à croître.

Plus grave encore, la durée du chômage et la situation précaire des chômeurs en fin de droits nécessitent que l'on fasse jouer en faveur des intéressés une indispensable solidarité nationale. Si, encore, il était possible d'affirmer que le salarié bénéficiera de tous les avantages pour lesquels il souscrit, cela serait bien, mais cette affirmation est contestable, car nul ne saurait nier que cet excédent de charges a contribué à la précarité de l'emploi.

Devenant de moins en moins compétitive dans de trop nombreux secteurs, notre industrie abandonne à ses concurrents des marchés extérieurs et intérieurs. Puisque le Gouvernement veut encourager la participation des employés au sein de l'entreprise, peut-être pensera-t-il utile de faire connaître aux salariés ce que paient réellement leurs employeurs en établissant la vérité de la feuille de paie ? *(Exclamations sur les bancs du groupe communiste.)*

Mme Colette Goerliot. Il faut sans doute les faire travailler sans les payer !

M. Charles de Chambrun. Sur celle-ci pourraient figurer les huit postes qui s'ajoutent à la somme qu'ils reçoivent et qu'ils ne connaissent pas. Ils constateraient ainsi que, concomitamment à l'accroissement spectaculaire de ces charges qui, depuis 1978, passèrent de 38,8 p. 100 à quelque

44 p. 100, c'est, en réalité, le pourcentage de la rémunération directement touchée qui s'est amenuisé pour être ramenée progressivement à 56 p. 100.

En juillet 1983, un rapport spécial, élaboré par une commission de six membres, a été présenté au Premier ministre. Cette commission avait une composition mixte, car elle comprenait des représentants du C.N.P.F. et de l'administration qui produisirent chacun des estimations divergentes. Cependant, au-delà des interprétations divergentes donnant un minimum de 35 milliards ou un maximum de 65 milliards pour les charges supplémentaires que devaient payer les entreprises, force est de constater que ces experts ont été unanimes pour parler d'une croissance alarmante de ces charges, les désignant comme l'élément déterminant du déclin de nos investissements.

Ainsi, compte tenu d'une fiscalité lourde et de transferts sociaux plus élevés que chez nos principaux concurrents industriels dans le monde, il ne faut pas s'étonner que l'es-pèce « chef d'entreprise » soit en voie de raréfaction, sinon de disparition.

Mme Coletta Goerliot. Que ne faut-il pas entendre !

M. Charles de Chambrun. Dans deux départements du Languedoc-Roussillon - l'Hérault et le Gard - le taux de chômage frise les 16 p. 100, monsieur le ministre, et il existe d'autres poches sinistrées sur notre territoire. Je souhaiterais donc que le Gouvernement veuille bien nous indiquer la politique qu'il compte suivre à moyen et long terme.

Tout étant lié, nous ne pensons pas que la solution puisse être trouvée par une dichotomisation entre ce qui relève du ministère des affaires sociales et ce qui dépend du rétablissement d'une économie qui doit être plus compétitive que d'autres si elle veut maintenir ce niveau de vie élevé auquel le peuple français s'est accoutumé. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.])*

M. le président. La parole est à M. Gérard Welzer.

M. Gérard Welzer. L'œuvre courageuse, efficace et juste accomplie par Jean Auroux et Michel Delebarre... *(Rires et exclamations sur les bancs du groupe communiste et sur divers bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.])*

M. Guy Chanfreult. Très bien !

M. Michel Delebarre. Bon début !

M. Bernard Deschamps. Envoyez le cirage !

M. Gérard Welzer. ... est remise en cause par votre politique, monsieur le ministre. Deux aspects de votre action vont retenir mon attention : votre plan relatif à l'emploi des jeunes et votre remise en cause des droits acquis.

Votre plan emploi-jeunes a été accompagné par une puissante campagne publicitaire sur laquelle je ne tiens pas à revenir. Il apparaît que ce plan entraîne des effets pervers très graves.

M. le ministre de l'emploi et des affaires sociales. Tiens donc !

M. Gérard Welzer. L'un des plus graves résulte de la combinaison de ces dispositions avec la suppression de l'autorisation administrative de licenciement. De nombreux employeurs, il faut le constater, ont ainsi pu licencier, pour motif économique, des salariés âgés et coûteux arrivés en fin de carrière et réembaucher des jeunes au coût moindre, évitant en même temps le paiement des charges sociales.

M. Jean Auroux et M. Michel Coffineau. C'est exact !

M. Gérard Welzer. Je ne sais si ces effets pervers ont été vus par vos plans.

M. le ministre de l'emploi et des affaires sociales. Sûrement pas !

M. Gérard Welzer. Quoi qu'il en soit, les faits sont là.

Évoquer la question des droits acquis, monsieur le ministre, ne conduit pas nécessairement à se replier sur un *statu quo* dont on peut admettre, à première vue, qu'il n'est plus une réponse aux problèmes de notre époque. Cependant, évoquer les droits acquis, c'est éviter que l'ambiguïté, voire le soupçon, ne pèsent sur cette question. En effet, ces derniers sont indistinctement dénoncés, mais la réprobation touche implicitement le monde des ouvriers, le monde du travail.

Pourtant, dans notre hiérarchie sociale, il y a d'autres avantages acquis, plus exactement des rentes de situation, voire des privilèges, sur lesquels on fait le silence.

M. Guy Chanfreult. Bien !

M. Gérard Welzer. Mon propos se limitera aujourd'hui à quelques réflexions que m'inspire votre approche de cette question. Je prendrai pour cela deux exemples.

Premier exemple : lorsque l'ouverture du droit à la retraite à soixante ans est entrée en vigueur en 1983, vous avez déclaré qu'elle était...

M. le ministre de l'emploi et des affaires sociales. Une escroquerie !

M. Gérard Welzer. ... « la plus grande escroquerie sociale de ces dernières décennies ».

M. le ministre de l'emploi et des affaires sociales. Tout à fait ! Et vous des escrocs !

M. Jacques Legendre, rapporteur pour avis. Exactement !

M. Gérard Welzer. Une escroquerie ? Non, quand on sait que la retraite à soixante ans, qui n'est pas une obligation, répondait à une revendication très ancienne et à une attente profonde, je dis bien « profonde », des intéressés.

M. Jean-Guy Branger. On devrait pouvoir travailler jusqu'à soixante-dix ans !

M. le ministre de l'emploi et des affaires sociales. Et l'argent ?

M. Gérard Welzer. Une escroquerie ? Non, quand on sait qu'elle réparait une injustice commise envers ceux qui, entrés très jeunes dans la vie active aux postes souvent les plus rudes et à propos desquels Mme Georgina Dufoix, ...

M. Guy Chanfreult. Bien !

M. Gérard Welzer. ... alors ministre des affaires sociales, déclarait : « C'est quelque chose de dur à dire, mais c'est la réalité, ils ont peu d'années pour profiter de leur retraite. »

Un escroquerie ? Non, quand on sait que Mme Georgina Dufoix...

M. le ministre de l'emploi et des affaires sociales. Ce n'est pas Mme Georgina Dufoix, c'est Mme Questiaux qui a créé la retraite à soixante ans. Mme Dufoix n'y est pour rien !

M. Gérard Welzer. ... et le gouvernement auquel elle appartenait n'ont jamais ignoré les problèmes de financement et de fonctionnement et ont engagé une réflexion approfondie, que vous poursuivez aujourd'hui, je vous l'accorde.

A propos de cette « escroquerie » de la retraite à soixante ans, je voudrais vous lire un court passage d'une lettre qu'une agricultrice m'a envoyée, car, comme tous les députés, je reçois beaucoup de courrier : « J'ai travaillé à la sortie de l'école en 1951. J'avais quatorze ans à l'époque. Je dois travailler jusqu'à soixante ans. Cela fait quarante-cinq ans de travail dans une ferme d'élevage. Élevage égale 365 jours sur 365. Trouvez-vous cela insuffisant ? Pour une femme, c'est très dur, etc. »

M. le ministre de l'emploi et des affaires sociales. Elle parlait déjà à la retraite à soixante ans, celle-là !

M. Gérard Welzer. Je voulais ainsi démontrer, monsieur le ministre, que ce mot « escroquerie » a été mal reçu.

M. Michel Coffineau. Très bien !

M. Gérard Welzer. Cela tient notamment au manque de mesure qu'il trahissait, ce que j'ai pu vérifier dans ce département des Vosges où je suis né et que vous connaissez depuis 1978.

La gravité du sujet demande que l'on n'utilise pas de telles formulations dont vous n'avez d'ailleurs pas, monsieur le ministre, c'est vrai, l'exclusivité au sein de votre propre parti.

Deuxième exemple : dans une émission récente, vous avez déclaré, vous appuyant sur la loi des quarante heures : « Cela démontre qu'en 1936, c'était à l'évidence prématuré », et vous avez ajouté : « Ce que je veux dire, c'est qu'un avantage ne vaut que si l'économie le permet... »

Le ton a changé et, cette fois, il est plus juste, davantage approprié à la nature de la question posée. Je m'en félicite et nous nous en félicitons.

Mais votre vision n'est-elle pas trop réductrice, fortement, je dirais même exclusivement, influencée par les « grands classiques » de l'histoire des faits économiques, qui n'ont pas hésité à trancher dans le sens que vous reprenez et que vous faites vôtre aujourd'hui ?

M. le ministre de l'emploi et des affaires sociales. Au moins je ne suis pas en contradiction avec ce que je disais en 1936 ! (*Sourires.*)

M. Gérard Welzer. Or les travaux les plus récents, ceux de la dernière décennie, font apparaître que le bilan de 1936 est beaucoup plus complexe et que - je cite un historien - : « On ne conçoit pas que le gouvernement du Front populaire, même s'il avait été à même d'en prévoir toutes les conséquences, ait pu renoncer, en 1936, à une réforme aussi ardemment souhaitée par l'unanimité des ouvriers... »

M. le ministre de l'emploi et des affaires sociales. Eh bien voilà !

M. Gérard Welzer. ...de plus en plus inquiets par la montée du chômage et soumis depuis des années, dans un grand nombre d'usines, à une impitoyable accélération des cadences. »

Ce même historien ajoute : « La semaine des quarante heures apparaissait comme une revendication d'une force irrésistible. »

Cette force irrésistible, monsieur le ministre, était une réalité sociologique incontournable, ayant autant de force, autant de puissance que la réalité économique que vous prenez seule en compte. (*Très bien ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Michel Delebarre. Très bien !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Il y a cinquante ans !

M. Gérard Welzer. Monsieur le ministre : plus de mesure, plus de discernement et surtout une approche plus globale qui n'ignore aucun des éléments qui font la richesse de la vie sociale, ouvriraient une meilleure perspective à la réflexion sur cette question des droits acquis. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Michel Dubernard.

M. Jean-Michel Dubernard. Mesdames, messieurs, situé à l'intersection des autres budgets du ministère des affaires sociales et de l'emploi, ainsi que des budgets d'autres ministères, soumis à l'effet de la décentralisation et du partage des compétences entre les collectivités locales et l'Etat, le budget du ministère de la santé et de la famille est quelque peu difficile à analyser.

Porte-parole du groupe du R.P.R., je l'ai considéré surtout sous l'angle du programme que nous avons proposé aux Français avant les élections législatives et j'ai eu le plaisir de constater, déjà, la mise en place de mesures correspondant aux engagements pris à l'époque et de discerner les grandes lignes d'une véritable politique de la santé et de la famille dépassant largement le cadre d'une discussion budgétaire. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

Mme Jacqueline Hoffmann. Vous pouvez le dire !

M. Jean-Michel Dubernard. Le rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, a souligné ce matin, l'effort de rationalisation des moyens budgétaires : l'augmentation de 11,2 p. 100 des crédits de la protection et de la prévention sanitaire, notamment l'importance des mesures prises contre le véritable fléau social que représente la toxicomanie ; l'effort de prévention et de recherche contre le syndrome d'immuno-déficience acquise - il faut rappeler de temps en temps ce que le sigle S.I.D.A. recouvre - la poursuite des actions contre l'alcoolisme et le tabagisme.

Michel Hannoun a déjà souligné ce que la loi de finances pour 1987 contient de positif pour les professions libérales de santé. Aussi mon intervention sera-t-elle limitée à deux aspects de ce budget en rapport avec la politique hospitalière et la politique familiale.

Dans le domaine de l'hôpital, un effort substantiel est réalisé en faveur de l'équipement sanitaire marqué, par rapport à 1986, par une progression de 5 p. 100 des autorisations de programme et de 27,6 p. 100 des crédits de paiement.

Cet accroissement des crédits budgétaires s'accompagne d'une modification de la réglementation permettant de moduler le taux de subvention en faveur des investissements de productivité. Il devrait ainsi être possible d'augmenter de 20 p. 100 le volume des équipements sanitaires lancé en 1987, qu'il s'agisse de constructions neuves, de reconstructions ou de modernisations.

Cette dotation servira en priorité à honorer les engagements pris par l'Etat dans le cadre des contrats de Plan avec les régions, et à accélérer l'équipement des départements d'outre-mer.

La volonté de développer l'informatique médicale se traduit par une dotation de 5 millions de francs, soit cinq fois plus que les crédits de paiement accordés en 1986, à laquelle vient s'ajouter une augmentation des autorisations de programme. Cet effort permettra un gain de productivité significatif, en rationalisant les soins et réduisant les coûts.

Ces mesures devraient aider l'hôpital à « respirer » un peu mieux. Pour avoir vécu, en tant que responsable d'un important service hospitalier, le véritable matraquage de l'hôpital public au cours des cinq dernières années, je formule, monsieur le ministre, le souhait de voir vos projets de modification du budget global et de loi hospitalière, dont s'occupe Mme Barzach, aboutir rapidement.

Remplaçant le système dit du « prix de journée », le budget global était une mesure nécessaire ; il a permis une indiscutable décléation des dépenses hospitalières qui, depuis 1984, se sont rapprochées du taux de l'inflation.

Prenez garde cependant de ne pas tomber dans l'excès inverse, c'est-à-dire ne pas faire d'économies là où on le peut et en faire là où il ne le faut pas, sous prétexte d'une répartition « en saupoudrage » des crédits, ne tenant pas compte des différences d'activité entre les secteurs ou les services.

La voie vers un budget global ascendant élaboré en collaboration entre les cadres administratifs de chaque établissement et les médecins en charge des services est la seule possible. Elle relève, en outre, de l'esprit de participation, mais elle implique pour sa mise en place un changement de la mentalité, un nouveau sens des responsabilités des médecins et de l'administration, que le projet de loi hospitalière devrait aider à instaurer.

Le projet de loi hospitalière, dont Mme Barzach a rendu publiques les grandes orientations hier, ne représente qu'une étape destinée à débloquer une situation difficile, une clé permettant d'accéder enfin au traitement des vrais problèmes. Ce que vous avez dévoilé des orientations de cette loi est conforme à nos engagements.

Les mesures prises en faveur de l'hospitalisation privée et des équipements sanitaires sont satisfaisantes comme celles concernant l'organisation des structures médicales à l'intérieur de l'hôpital ou son ouverture vers la ville par le rétablissement d'une activité libérale mesurée qui permettra en outre aux médecins de mieux exprimer et épanouir leurs qualités individuelles.

Manquent peut-être des mesures relatives à l'organisation administrative des très gros centres hospitaliers, en particulier ceux de Paris, de Lyon, de Marseille, dont curieusement, on ne parle pas souvent.

Alléger et déconcentrer leurs structures très centralisées, soulager leurs directions générales, les conseils d'administration, et les C.M.C en donnant plus de responsabilité, plus d'autonomie, une plus grande marge de manœuvre aux directions d'établissement ainsi qu'aux commissions médicales d'établissement ou de regroupement d'établissements, rapprocherait la prise de décision de la réalité médicale quotidienne et réduirait l'inertie de ces trop grandes entreprises - 60 000 employés à Paris, 16 000 à Lyon - tout en améliorant leur productivité et en diminuant leur coût de fonctionnement. Il s'agirait en somme d'ajouter quelques articles pour donner une autre dimension à ce projet, avec un peu de l'esprit de la célèbre loi P.L.M. mais dans un autre domaine et dans un but plus digne.

La politique familiale du Gouvernement apparaît bien comme une priorité dans la loi de finances pour 1987. Nous devons faire réellement prendre conscience aux Français d'une situation démographique inquiétante et sur laquelle nous alerte avec ténacité, depuis de nombreuses années, M. Michel Debré. Seule cette prise de conscience permettra d'éviter un vieillissement excessif de notre société, de maintenir une croissance régulière de la population et un bon renouvellement des générations.

Aussi ne peut-on être que satisfait de voir une somme de 5 milliards de francs de crédits budgétaires intégrés en faveur des familles dans la loi de finances et comportant des mesures fiscales comme la correction des distorsions fiscales en faveur des couples non mariés, l'aide au logement par une réduction des impôts lors de l'achat ou de la construction d'un logement neuf, l'augmentation de la limite de déduction des frais de garde, l'attribution d'une demi-part supplémentaire pour chaque enfant à compter du quatrième qui s'ajoute à la part dont bénéficie le troisième.

Au-delà de ces mesures fiscales, les mesures sociales correspondant à 1,3 milliard de francs dans le budget de la sécurité sociale vont représenter une véritable incitation au troisième enfant.

L'allocation parentale d'éducation passe de 1 500 à 2 400 francs par mois et sera servie pendant trois ans. Elle permettra aux femmes qui le souhaitent de concilier, dans le temps, activité professionnelle et activité maternelle.

La création d'une allocation de garde des enfants à domicile est une mesure de justice et d'harmonisation qui, en outre, pourrait contribuer à créer des emplois tout en soulageant crèches et les assistances maternelles.

On voit ainsi se dessiner une politique globale de la famille qui reste la première valeur aux yeux des Français. On connaît votre volonté de la développer et de l'étendre à tout ce qui compose l'environnement familial et nous avons suivi avec intérêt la discussion, qui a commencé ce soir en commission, du projet de loi sur la famille.

Messieurs les ministres, une brochure résumait nos propositions pour la protection sociale et portait sur sa couverture, en surimpression, la phrase : « Il faut le faire, nous le ferons. » Vous avez commencé à le faire et vous pouvez compter sur le soutien du groupe du R.P.R. au cours de l'examen de ce budget et sur son intérêt lors des discussions des projets de loi hospitalière et relatif à la famille. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du R.P.R. et sur de nombreux bancs du groupe U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Bocquet.

M. Alain Bocquet. Monsieur le ministre, avec ce budget, se poursuit avec détermination, cohérence et ténacité, l'offensive contre l'ensemble des acquis sociaux. Cela ne surprend pas les parlementaires communistes. Mais n'affirmez-vous pas, en prenant vos fonctions, entendre situer votre action dans la continuité de celle de vos prédécesseurs ?

M. Michel Delebarre. Et vlan !

M. Michel Berson. C'est bien rodé !

M. Alain Bocquet. Point n'est besoin d'aligner des statistiques : aucune ne peut donner l'exacte mesure d'un processus très inquiétant d'exclusion, de marginalisation et de pauvreté qui marque chaque jour davantage la société en profondeur. Les crédits mêmes destinés au programme de lutte contre la pauvreté diminuent d'un tiers dans votre budget !

S'agissant de la protection sociale, les dégâts sont considérables : ces dernières années le dégagement de nouvelles ressources a été entièrement obtenu par l'institution de contributions nouvelles à la charge exclusive des ménages, principalement des salariés et des retraités.

Les prétentions actuelles du C.N.P.F. et du grand patronat vont dans le sens de l'accentuation de ce phénomène. Les salariés, qu'ils soient en activité, privés d'emploi ou retraités, doivent toujours plus cotiser pour une protection sociale sans cesse amoindrie. En revanche, la part patronale au financement des régimes sociaux ne cesse de diminuer. Pressurés de toutes parts, les travailleurs et leurs familles se soignent moins. D'ores et déjà, on enregistre une baisse sensible des consultations hospitalières.

Ce sont donc les familles de travailleurs qui supportent le poids de votre politique, alors que ce sont elles les plus fragiles, les plus exposées.

A l'inverse, les grandes fortunes sont épargnées et favorisées par les choix de classe que vous opérez. Dans le même temps, l'Etat se désengage de plus en plus de ses devoirs en matière sociale, reportant sur les collectivités locales le poids d'une part de plus en plus grande de financement.

Le libéralisme, dont vous vous targuez, n'est pas autre chose que le capitalisme dans tous ses développements, et notamment sa perversité et son inhumanité.

Pourtant, par leurs luttes, les travailleurs de ce pays ont obtenu la mise en place d'un système tout à fait original de protection sociale. Ils ont imposé la solidarité nationale comme fondement de la protection sociale.

Cette solidarité, vous vous attachez à la détruire pour mettre en place l'insécurité sociale, parallèle de l'insécurité de l'emploi. Les dernières décisions gouvernementales constituent une très grave attaque portée à la sécurité sociale, après la récente réforme du code de la sécurité sociale. J'observe à ce propos que le Premier ministre, M. Chirac, reprend à son compte le projet du Premier ministre M. Fabius, tendant à donner force de loi à la partie législative du code de la sécurité sociale.

Ce projet vise à sortir du domaine de la loi des questions aussi essentielles que le droit à la retraite à soixante ans.

Sachez que les communistes ne vous laisseront pas porter ce mauvais coup sans rien dire.

Vos projets tels qu'ils nous sont annoncés, outre leur gravité extrême, font mettre le doigt dans l'engrenage de remboursements sous conditions de ressources.

Concrètement, l'accès aux soins va être rendu très difficile pour de nombreux salariés, retraités et personnes âgées. Les inégalités devant la vie, devant la mort vont être aggravées.

Au plan de la maladie, la volonté de réduire à tout prix les dépenses va conduire, par exemple, à ce que des interventions chirurgicales ne soient plus prises en charge à 100 p. 100. Or un grand nombre d'entre elles relèvent de la prévention, du dépistage de certains cancers et de la gynécologie. D'autres interventions chirurgicales sont concernées telles que la réduction de certaines fractures, les amygdales, les végétations, la pose de mèche pour les otites à répétition, la sinusite, certaines extractions dentaires, l'ablation de l'appendice. Que vont devenir les sujets atteints de maladies aussi graves que la maladie de Parkinson, le S.I.D.A. ou l'hépatite virale, par exemple, lorsqu'ils ne pourront pas payer les soins ?

Vous avez annoncé, par ailleurs, la suppression du remboursement à 100 p. 100 de la vingt-sixième maladie - les intéressés supportant déjà un forfait de 80 francs - et des dispositions pour qu'en tout état de cause les assurés aient à leur charge l'équivalent de 5 p. 100 de leurs revenus.

Quant aux anciens combattants, pensionnés de guerre, ils ne seraient plus pris en charge à 100 p. 100, contrairement aux engagements pris à leur égard.

Le forfait hospitalier, passant de 23 à 29 francs, puis à 31 francs à partir du 1^{er} janvier 1987, va aller très vite vers le doublement des 20 francs initiaux, déjà injustes.

De nombreux médicaments ne seront plus remboursés ou verront leur taux de remboursement réduit après que des centaines d'autres ont déjà connu ce sort.

Pour la famille, les allocations familiales sont menacées. En fait de politique familiale, les jeunes ménages vont être les premiers pénalisés.

En ce qui concerne la retraite, après l'augmentation des cotisations, le grand patronat veut « une rallonge », mais seulement pour le nombre d'années pendant lesquelles il faudra cotiser - trente-neuf ans au lieu de trente-sept ans et demi - car pour le montant des retraites, c'est vers la diminution qu'il entend aller. Non seulement le droit à la retraite à soixante ans est menacé, mais, à ce rythme, les retraites seront réduites de moitié dans les quinze prochaines années.

Des menaces pèsent sur les régimes de retraite complémentaire. L'amorce des dispositions fiscales accompagnant le plan d'épargne-retraite ne peut que tendre vers un éclatement des régimes de retraite, sans aucune garantie pour les épargnants.

S'agissant de la mutualité, l'existence des correspondants locaux, des sections mutualistes et la gestion mutualiste des dossiers sont remis en cause. Ce sont pourtant des éléments essentiels de la qualité du service rendu. Plus généralement, les centres de santé sont menacés.

Quant aux régimes spéciaux ou particuliers, leurs acquis sont visés à travers la remise en cause des statuts des personnels concernés.

Enfin - et je suis loin d'être exhaustif - vous cherchez à briser les solidarités en vous attaquant aux personnels des organismes sociaux. Déjà, en une année, 2 000 suppressions d'emploi ont été effectuées.

Concernant la sécurité sociale, des projets sont avancés prévoyant la suppression d'un emploi sur huit, soit 25 000 en quelques années.

De son côté, le président de l'U.N.E.D.I.C. entend procéder au licenciement d'un agent sur six.

C'est donc un recul social majeur qui se prépare, dont le budget de 1987 n'est qu'un modeste aperçu.

Certains, aujourd'hui, sont mal placés pour reprocher au Gouvernement des actions qu'ils ont eux-mêmes préparées ou engagées. Le rapport de M. Evin au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales est, de ce point de vue, édifiant. La continuité dans le recul social aboutit aujourd'hui à l'insécurité sociale.

Les communistes ont une tout autre conception de la santé et de la protection sociale. Ce sont des droits essentiels de l'homme. Loin de réduire la protection sociale, il faut l'amplifier.

Il est de ce point de vue regrettable qu'une véritable réforme du financement de la sécurité sociale n'ait pas été engagée ainsi que nous le demandons depuis longtemps.

En résumé, il faut aller vers une cotisation « nouvelle formule » qui allie progrès social et efficacité économique. Il faut en finir avec les bonus accordés aux entreprises qui licencient, pratiqués de bas salaires, cassent « au nom de la modernisation ». Il convient, au contraire, de rechercher les moyens pour la protection sociale, capables de favoriser une dynamique juste et efficace.

Ne perdons pas de vue que la crise du financement de la sécurité sociale est amplifiée par le chômage et par le manque à gagner des cotisations qui en résulte.

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. Exact !

M. Alain Bocquet. D'autres moyens de financement existent. Manque, aujourd'hui comme hier, pour les dégager, la volonté politique de mettre un terme aux gaspillages improductifs, aux profits spéculatifs des entreprises et aux revenus et placements à haut rendement financier.

Aujourd'hui le choix de la droite est clairement affiché : briser les solidarités sociales.

Les députés communistes s'y opposent car ils choisissent la solidarité nationale. C'est la raison pour laquelle ils voteront contre ce projet de budget. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. Jean Seitlinger.

M. Jean Seitlinger. Monsieur le ministre, à juste titre, le Gouvernement se refuse à tout relèvement des cotisations portant sur les entreprises ou sur les personnes actives. Nous approuvons sans réserve cette prise de position.

Dès lors, nous devons rationaliser les dépenses de l'assurance maladie si nous voulons éviter le véritable blocage du système.

Je résisterai à la tentation facile de critiquer les mesures annoncées sans proposer d'autres remèdes. Je me permettrai toutefois de citer deux exemples.

La suppression de la franchise postale désavantage les assurés des communes rurales. En effet, les habitants d'Epinal ou de Sarreguemines pourront déposer leur enveloppe à la caisse primaire d'assurance maladie locale, alors que ceux des communes rurales devront les affranchir.

De même, je ne vois pas comment le liquidateur de la sécurité sociale, qui n'est ni médecin ni pharmacien, pourra distinguer entre le médicament destiné au « rhume du diabétique », selon la formule de M. Séguin, et le médicament spécifique destiné au soin de la maladie longue et coûteuse.

Certes, les responsables sont unanimes sur la nécessité de combler le déficit, mais il est inévitable dans un pays démocratique que Gouvernement, syndicats et professionnels de la santé envisagent des mesures de sauvegarde différentes.

Le régime local en vigueur depuis 1945 dans les trois départements du Rhin et de la Moselle est également en cause.

Grâce à une cotisation supplémentaire, hier de 1 p. 100 et actuellement de 1,5 p. 100, cotisation dé plafonnée depuis 1985 et à la charge exclusive des salariés - il convient de le souligner - les huit caisses primaires d'assurance maladie d'Alsace et de Moselle prennent en charge depuis des décennies les prestations légales au taux de 90 p. 100 et, en cas d'hospitalisation, au taux de 100 p. 100.

Jusqu'à l'instauration du forfait hospitalier, le régime local était excédentaire et exemplaire. Certains même le qualifiaient de produit d'exportation. Or la décision de Mme Georgina Dufoix de faire prendre en charge le forfait journalier au titre des prestations légales a mis le régime local en danger.

Au titre de l'année 1986, il a été nécessaire de supprimer la majeure partie des prestations supplémentaires du régime local sans toutefois obtenir son équilibre financier.

Le conseil d'administration de la caisse primaire d'assurance maladie de Sarreguemines - je crois qu'il est le premier à le faire - vient de proposer de ne pas maintenir à la prise en charge du forfait hospitalier le caractère de « prestation légale », mais d'en faire une prestation supplémentaire.

Il ne sera évidemment pas possible d'instituer des systèmes différents selon les préférences et les options de chaque caisse primaire d'assurance maladie. S'il y avait des prestations différentes, il faudrait, comme corollaire, des cotisations différentes, ce que nous ne pouvons envisager. Ce serait en effet à court terme la mort du régime local.

A mon sens, il faut, monsieur le ministre, messieurs les secrétaires d'Etat, annuler le décret pris par Mme Georgina Dufoix, intégrer le forfait hospitalier dans les prestations supplémentaires et laisser à chaque conseil d'administration de nos huit caisses primaires d'assurance maladie le choix des critères de prise en charge du forfait journalier au titre des prestations supplémentaires, étant entendu que ces critères peuvent parfaitement varier d'une caisse à l'autre.

Cette formule permettrait aux conseils d'administration d'assumer pleinement leurs responsabilités. Ils y sont prêts. Telles sont les observations et les propositions que je tenais à vous soumettre. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. le président. La parole est à M. Guy Herlory.

M. Guy Herlory. Monsieur le président, monsieur le ministre, chers collègues, les emplois de personnel à domicile sont menacés de disparition et de transformation en activité entièrement au noir, alors qu'ils sont à l'heure actuelle près de 550 000.

Les causes de cette situation sont nombreuses et anciennes, la dernière étant l'augmentation considérable des cotisations de sécurité sociale depuis le 1^{er} janvier 1986. Le prix de revient d'un employé par heure, toutes charges comprises, a augmenté de moitié depuis le mois de décembre 1985. Quelle profession résisterait à une telle hausse de salaire ?

Or les personnes qui emploient cette catégorie de personnel à temps complet ou à temps partiel pour la plupart ont besoin d'une aide sociale. Je citerai les personnes seules avec des enfants à charge, les personnes handicapées, les personnes âgées qui souhaitent demeurer dans leur cadre de vie habituel, les couples dont chacun des conjoints exerce une activité professionnelle et qui n'ont pas eu la possibilité de choisir un autre mode de garde de leurs enfants. Dans de nombreux cas, la présence d'employés de maison constitue la seule solution pour la poursuite de l'activité de chacun des conjoints et, par voie de conséquence, pour le maintien du revenu.

Il peut s'agir aussi des membres des professions libérales dont l'employé de maison est souvent le collaborateur direct dans l'exercice de leur profession.

Nombre de ces employeurs offrent des emplois à temps partiel. Ce type d'aide devient de plus en plus, pour eux, une nécessité.

Par ailleurs ces emplois, pour la plupart féminins, permettent aux salariés de moduler leur temps de travail selon leurs besoins et leurs possibilités.

Les employeurs de ces salariés sont tenus notamment de les assurer contre le risque de privation d'emploi : article L. 351-3 du code du travail. Ils sont donc considérés comme donneurs d'emploi. Pourtant, ils ne peuvent déduire de l'assiette de leur impôt sur le revenu ni les salaires ni les charges sociales versées pour ces salariés, en raison de la libre disposition qu'ils ont de leur revenu.

Les employeurs d'assistantes maternelles reçoivent des allocations couvrant le montant de la part patronale des charges sociales afférentes au salaire versé, quelles que soient leurs ressources, et peuvent déduire de leur revenu une somme forfaitaire par an - et par enfant - représentant une partie des salaires versés.

Il s'agit là d'une mesure discriminatoire envers les employeurs de personnel occupé à des tâches familiales ou ménagères.

On ne saurait assimiler la présence d'un employé de maison à une dépense somptuaire. Ce serait méconnaître une double nécessité : celle de l'employeur, pour qui les services d'une tierce personne sont indispensables, celle de l'employé, pour qui le salaire constitue un réel besoin.

En outre, les sommes versées aux salariés sont soumises deux fois à l'impôt : une fois au titre de l'employeur et une fois au titre de l'employé.

Par le biais des emplois qu'ils offrent, ces employeurs participent à la lutte contre le chômage féminin, allègent la charge de la collectivité puisqu'ils assument à leurs propres frais la garde des enfants ou leur maintien à domicile.

De plus, cette disposition limite le recours au placement des personnes âgées en maison de retraite, ce qui permet de substantielles économies pour la sécurité sociale.

A juste titre, les charges sociales des P.M.E. et P.M.I. ont été prises partiellement en compte par l'Etat en vue de créer des emplois. Les 550 000 emplois qu'offrent les employeurs de personnel employé de maison représentent également une main-d'œuvre importante.

Il paraîtrait donc souhaitable qu'ils bénéficient d'un allègement fiscal afin soit de créer des emplois, soit d'éviter la suppression de ces emplois qui entrent dans le cadre d'une aide familiale. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.])*

Cette mesure permettrait également de diminuer le travail clandestin et ferait rentrer des cotisations.

Je déposerai prochainement, monsieur le ministre, une proposition de loi dans ce sens et j'ose espérer que le Gouvernement lui réservera un accueil favorable. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.])*

M. le président. La parole est à Mme Elisabeth Hubert.

Mme Elisabeth Hubert. Le rapporteur de la commission des affaires culturelles ayant jugé judicieux de consacrer l'essentiel de son exposé aux difficultés rencontrées par notre système de protection sociale, vous comprendrez que nous lui répondions sur ce sujet en précisant cependant que nous aborderons peu les problèmes de la vieillesse et de la famille, ces deux thèmes devant faire prochainement l'objet de débats lors de l'examen des projets de loi sur l'épargne retraite et sur la politique familiale.

Nous étudierons donc aujourd'hui essentiellement la partie consacrée à la maladie. Je me permettrai de faire d'abord deux remarques, l'une historique, l'autre m'étant inspirée par un récent sondage.

Le 4 octobre 1945, à l'initiative du général de Gaulle, une ordonnance créait la sécurité sociale. En améliorant la protection sociale des Français au lendemain de la guerre, son but était triple : promouvoir la famille française, garantir à tous un accès égal et des soins de qualité, assurer à tous les travailleurs une retraite digne de leurs efforts.

Il y a quelques semaines, un quotidien publiait les résultats d'un sondage sur le comportement de nos concitoyens face au problème de la protection sociale. Une majorité d'entre eux se déclarait attachée au système existant mais pensait qu'il serait en partie remis en cause ou, pour le moins, qu'il resterait en l'état.

Depuis une dizaine d'années, tous nos gouvernements ont été conscients du danger encouru par notre protection sociale. Enfin, presque tous, rappelez-vous certaines déclarations de 1981. Des mesures sectorielles ont été envisagées et parfois mises à exécution. Il faut bien avouer que le plus souvent, elles ont entraîné une augmentation des cotisations dont la conséquence directe est de handicaper nos entreprises et donc, de freiner la croissance. Et, pourtant, l'origine de nos difficultés actuelles réside bien dans ce déséquilibre recettes-dépenses. Comment pourrait-il en être autrement quand on sait qu'entre 1970 et 1986, le nombre de demandeurs d'emploi a été multiplié par dix et que chaque tranche de 100 000 chômeurs représente une perte de quatre milliards de francs pour le seul régime général de la sécurité sociale ?...

C'est la raison de la stagnation des recettes. Mais pourquoi cette augmentation des dépenses ? Il faut bien reconnaître que notre style de société génère en lui-même cet accroisse-

ment pour des motifs qui sont aussi bien d'ordre socio-économique - tout bien d'accès facile est consommé en quantités de plus en plus grandes, et cette banalisation, qu'on ne peut pas vraiment regretter, d'accès aux soins explique en partie le « boom » de la consommation médicale - que d'ordre culturel. Notre société est à l'heure de la communication et des médias, en particulier télévisuels. Comment résister à cette sollicitation permanente ? Tous les praticiens vous diront qu'au lendemain d'une émission télévisée sur une technique ou un thème médicaux, la demande, c'est-à-dire les consultations ayant trait à ces sujets, est considérablement amplifiée.

M. Michel Hannoun, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la santé et la famille. C'est vrai !

Mme Elisabeth Hubert. Deux facteurs viennent s'ajouter à ces deux premières causes. Ce sont eux qui auront une importance considérable dans les années à venir et sur lesquels on ne peut guère influer : d'une part, le vieillissement de la population et l'allongement de la vie avec toutes les conséquences que cela peut avoir ; d'autre part, la technicité toujours grandissante, toujours plus performante mais aussi plus coûteuse des équipements et des actes médicaux.

Ces différents facteurs cumulés expliquent le fait que les dépenses d'assurance maladie représentent près de la moitié des dépenses du régime général de la sécurité sociale et que le rythme d'accroissement soit de près de 10 p. 100 par an.

Nous le voyons, l'outil sécurité sociale est mal préparé à affronter les prochaines années. Il ne doit pas pour autant être rejeté. Certains aménagements peuvent lui permettre d'assurer ses missions de solidarité, d'efficacité et de responsabilité.

De solidarité tout d'abord, parce qu'une nation moderne comme la nôtre ne peut et ne doit abandonner un seul de ses citoyens en cas de difficultés graves ; d'efficacité également parce que ce système se doit d'être performant et de par ses règles propres de gestion et de par les prestations qu'il est appelé à fournir ; enfin de responsabilité, parce que c'est une valeur essentielle de notre philosophie et que, dans ce domaine, la tutelle de l'Etat doit être allégée.

Ce trépied constitué par ces trois thèmes ne doit pas cependant nous faire oublier deux impératifs essentiels dans notre politique : le respect du caractère libéral de notre système de soins et la baisse des prélèvements sociaux.

Le cadre général de notre protection sociale est ainsi tracté : coexistence d'un système de protection sociale obligatoire et d'un système d'assurance complémentaire optionnel.

Nous en sommes bien loin actuellement. Monsieur le ministre, vous avez cité des chiffres, je les reprendrai : 75 p. 100 de nos dépenses de santé sont prises en charge à 100 p. 100 par l'assurance maladie, et j'ajouterai, à peine 5 p. 100 de ces dépenses sont prises en charge par les mutuelles et les assurances privées.

M. Michel Hannoun, rapporteur pour avis. Bravo !

Mme Elisabeth Hubert. Cependant, cette évolution ne sera possible que si elle s'accompagne d'une modification des comportements, aussi bien de la part de ceux qui font fonctionner la structure que de ceux qui l'utilisent, c'est-à-dire l'Etat, les caisses, les assurés et les dispensateurs de soins.

L'Etat tout d'abord se doit d'énoncer clairement la vérité et on ne peut que féliciter nos responsables actuels d'avoir posé le vrai problème, de définir sa politique en fonction des choix fondamentaux voulus par la majorité de ce pays. L'Etat doit exercer sa tutelle, mais une tutelle intelligente et raisonnée.

Les caisses doivent devenir de véritables gestionnaires de notre protection sociale, assurer une mission de coordination et d'évaluation à l'échelon national, mais aussi être de véritables négociateurs, et ce différemment pour chacune des trois branches.

Les caisses régionales doivent avoir, elles, la liberté d'élaborer leur budget de fonctionnement et de négocier sur le terrain des actions originales et spécifiques suivant les régions. On le voit, toutes les missions sont très différentes du simulacre de responsabilisation de 1982.

Quant aux acteurs du terrain qui sont les assurés et les professionnels, c'est à leur niveau que les changements seront les plus sensibles au quotidien.

Le ministre des affaires sociales a transmis aux instances conventionnelles le projet de rationalisation des dépenses élaboré sous son égide. Il va être demandé à chacun plus d'efforts, plus de réflexion dans sa démarche de demande de soins. Cela se traduira, entre autres exemples, par une modification de la règle des 100 p. 100, la prise en charge ne devant plus se faire que pour la pathologie ayant nécessité l'exonération du ticket modérateur.

M. Guy Chanfrault. Il faudra la délimiter très clairement !

Mme Elisabeth Hubert. Il est ainsi mis fin à une déviance du système qui donnait lieu - et c'est un praticien qui vous l'affirme - à bien des abus. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Claude Evin. De la part de qui ?

Mme Elisabeth Hubert. De même, le forfait hospitalier va voir ajuster son coût à un niveau plus proche de la réalité. Je ne développerai pas d'autres exemples qui vont tous vers un rétablissement de l'esprit d'origine de notre sécurité sociale qui, au fil des années, a subi bien des entorses.

C'est ainsi que sera rétabli un système plus juste et plus équilibré que celui d'aujourd'hui où 4 p. 100 de la population sont responsables de 50 p. 100 des dépenses. Etre assuré ne va plus signifier être assisté. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Les dispensateurs de soins doivent exercer dans un véritable cadre de liberté, aussi bien en matière d'équipements que de tarifs. Cela seul leur permettra de répondre aux besoins de soins.

Je rappellerai à M. Evin - il semble l'avoir oublié - que lors de la négociation conventionnelle de 1985, à aucun moment le Gouvernement socialiste, avec lequel, il me semble, il était solidaire, ne s'est opposé à la pérennité du secteur à honoraires libres et que c'est d'ailleurs sous ce gouvernement que celui-ci s'est nettement développé. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Michel Hannoun, rapporteur pour avis. Il y a des choses qu'il faut leur rappeler !

Mme Elisabeth Hubert. Le corollaire de cet exercice est la recherche d'une qualité toujours plus grande de la dispense des soins et cela signifie des efforts à faire aussi bien en matière de formation initiale et de formation continue qu'en matière de démographie médicale.

M. Guy Chanfrault. Et les crédits diminuent !

Mme Elisabeth Hubert. Cette participation réelle et individuelle de ces acteurs et cette recherche de qualité seront sources d'économies dans les années à venir. Cela implique, il est vrai, une large campagne d'explication afin d'éviter que se développe un climat de culpabilisation qui irait à l'encontre du but visé. Nous devons comprendre que notre système de protection sociale n'est plus synonyme du seul mot « droits » mais qu'il existe aussi pour nous des devoirs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. Arthur Dehaine, rapporteur spécial. Très bien !

M. Michel Delabarre. Vous avez du succès auprès de Martinez !

Mme Elisabeth Hubert. N'assimilons plus solidarité et assistance, ne confondons plus dépenses de santé et dépenses d'assurance maladie. Nous ne pouvons que féliciter le Gouvernement d'avoir tracé une nouvelle ligne de conduite en la matière.

Je terminerai sur une note cependant plus positive. Nous avons parlé tout au long de cette intervention de dépenses avec toutes la connotation négative qui peut s'y attacher. N'oublions pas cependant que la santé, c'est aussi une richesse pour notre pays, par les emplois induits aussi bien en matière administrative que pour les professionnels de santé quels qu'ils soient, publics ou privés, par la production industrielle liée à l'industrie pharmaceutique et, aux équipements médicaux, enfin et surtout par le simple fait de réintégrer dans le circuit économique national une personne bien portante qui ne sera pas ou plus une charge pour la société et deviendra donc, par définition, plus performante.

M. Guy Chanfrault. « Performante » !

Mme Elisabeth Hubert. La sécurité sociale, c'est aussi cet aspect-là !

Monsieur le ministre, en vous employant à moderniser notre protection sociale afin de mieux la sauvegarder, en vous attaquant à une réforme de fond du système, vous faites preuve d'une détermination qui n'a pas animé vos prédécesseurs entre 1981 et 1986. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Guy Chanfrault. Allons ! Allons !

M. Arthur Dehaine, rapporteur spécial. Très bien !

Mme Elisabeth Hubert. Nous vous en félicitons et le groupe R.P.R. votera le budget de la protection sociale. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à Mme Jacqueline Hoffmann.

Mme Jacqueline Hoffmann. Lors de la présentation du budget de l'emploi devant la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, M. le ministre des affaires sociales n'a pas eu un mot pour évoquer le nombre catastrophique de personnes privées d'un de leurs droits les plus essentiels, le droit au travail, ni pour évoquer tous les drames humains que cela représente.

J'en ai tiré la conclusion que ce qui vous intéresse, monsieur le ministre, c'est non d'étudier les dispositions à mettre en œuvre dans le cadre du budget pour venir en aide aux victimes du gâchis capitaliste mais d'examiner les conditions du développement de ce gâchis humain, social et économique, afin de tendre vers le but fondamental de votre politique : l'accroissement des profits capitalistes pour la satisfaction des besoins d'une minorité de privilégiés. (*Exclamations sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. Michel Hannoun, rapporteur pour avis. Vingt-cinq millions de travailleurs, c'est vingt-cinq millions de privilégiés ?

Mme Jacqueline Hoffmann. En faut-il des preuves ? Le ministre fait observer que, dans le souci de libérer la gestion des entreprises, la réforme de l'autorisation administrative de licenciement est en cours d'achèvement, que l'ordonnance du 11 août 1986 a assoupli les règles concernant les contrats de travail à durée déterminée, le travail temporaire et le travail à temps partiel, et que des dispositions relatives à l'aménagement du temps de travail et aux seuils sociaux sont en cours d'élaboration. On ne peut être plus clair !

Votre ami politique, M. Pinte, remarque que, « en dépit des signes encourageants, la situation de l'emploi ne saurait connaître d'amélioration importante et définitive qu'au terme d'un effort prolongé ».

Les trois millions de chômeurs apprécieront !

Les efforts prolongés, ils savent ce que cela veut dire : moins d'indemnisation, moins longtemps, ...

M. Jean-Claude Martinez. Moins d'Etat !

Mme Jacqueline Hoffmann. ... une durée de chômage plus longue, une protection sociale amoindrie.

Dans le même temps, les salariés cotiseront plus alors que le poids des prélèvements diminue pour les entreprises.

Vous avez multiplié les petits boulots dans la lignée des T.U.C., accroissant ainsi la précarisation. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

Cette politique d'un autre âge, celle des porteurs de pain, est en fait un formidable retour en arrière.

Elle permet qu'un grand magasin revienne à la charge pour ouvrir le dimanche et faire travailler ses salariés, des femmes en majorité - car telle est la réalité. Et j'ai pris acte, monsieur le ministre, que vous avez refusé, cet après-midi, de soutenir la revendication du comité d'établissement, qui est opposé à cette tentative de la direction.

Elle autorise une entreprise automobile nationale à pousser dans ses ultimes retranchements d'honneur et de dignité Laurent Gabaroum, gréviste de la faim depuis quatorze jours.

Elle aboutit à ce que des chômeurs offrent de l'argent à leur éventuel employeur ou acceptent de travailler gratuitement, espérant ainsi être embauchés.

Face à cela, dans votre budget, les investissements sont faits au service de la précarisation du travail et du soutien au patronat.

En revanche, des crédits essentiels pour la formation, pour l'A.F.P.A., pour le service public de l'emploi, autour notamment de l'A.N.P.E., sont loin d'être à la hauteur.

Il en est de même pour la juridiction prud'homale, avec une amputation des crédits de fonctionnement.

Le président de l'UNEDIC déclarait récemment vouloir supprimer un emploi sur six dans cet organisme. Vous abandonnez même l'aide à ceux qui en ont le plus besoin, c'est-à-dire les chômeurs.

Pour mon groupe, cet effort de solidarité nationale est essentiel, à la condition que l'effort soit demandé à ceux qui peuvent le supporter.

Cela implique évidemment une autre politique au service du développement économique de notre pays, la création de très nombreux emplois.

Nous avons, dans le cadre de la première partie de la loi de finances, développé nos propositions à cet effet.

Je voudrais maintenant aborder la question de la famille.

Un pays comme le nôtre, qui compte huit millions de pauvres recensés, dont deux millions sans ressources, ne peut pas être un pays prospère pouvant faire face aux défis de l'an 2000.

Les familles sont l'avenir d'un pays, et c'est en partant de la satisfaction de leurs besoins que l'on pourra se sortir de la crise. Elles sont productrices et consommatrices. Leurs enfants sont les producteurs de demain.

C'est pourquoi il nous apparaît urgent de prendre des mesures.

Or celles que votre Gouvernement propose dans ce que j'appellerai votre « soi-disant plan famille » n'ont rien à voir avec une vraie politique familiale.

Chacun, chacune peut en effet constater deux choses.

La première est que votre plan est financé uniquement en prenant les milliards aux familles les plus modestes, et particulièrement aux jeunes couples...

M. Michel Hannoun, rapporteur pour avis. Ce que vous dites n'est pas sérieux !

Mme Jacqueline Hoffmann. ... alors qu'il existe des milliards de francs d'excédents dans la caisse des allocations familiales - 35 milliards d'excédents cumulés depuis dix ans -, dont on aimerait savoir à quoi ils sont utilisés, et alors que, par ailleurs, les placements financiers ont rapporté 1,26 milliard de francs.

Deuxièmement, peut-on appeler « plan famille » des mesures qui vont peut-être toucher 200 000 couples - c'est une évaluation - sur 7 millions de familles ?

Actuellement, les familles qui ont deux enfants en bas âge touchent, selon leurs ressources, deux fois l'allocation au jeune enfant. Avec vos mesures, elles vont perdre chaque mois 773 francs. Les prêts aux jeunes ménages, la prime de déménagement...

M. Michel Hannoun, rapporteur pour avis. Elles ne vont pas perdre chaque mois la prime de déménagement !

Mme Jacqueline Hoffmann. ... le maintien de complément familial, tout cela est supprimé. Drôle de façon d'aider les familles !

L'allocation parentale d'éducation passera, certes, de 1 500 à 2 400 francs pendant trois ans, mais, comme elle n'est pas cumulable avec l'allocation au jeune enfant, certaines familles vont y perdre, et peu, en réalité, vont y gagner. Ce sera le cas, par exemple, d'une famille de trois enfants dont deux ont moins de trois ans. Avec vos mesures, cette famille recevra 646 francs de moins. Quant aux femmes qui vont s'arrêter trois ans, elles auront perdu leur travail et ne toucheront plus les 2 400 francs, alors que les allocations familiales et la prime de rentrée scolaire auront continué à perdre de leur pouvoir d'achat, puisque, apparemment, vous ne prévoyez rien pour les améliorer.

Et ne parlons pas de l'allocation dite de « garde d'enfant à domicile ». Quel couple peut se permettre de prendre chez lui une employée à 4 000 francs par mois, quand on connaît

le niveau actuel du S.M.I.C., sinon les couples à hauts revenus ? Cette mesure vise, en fait, à vous dédouaner pour pas cher de vos responsabilités dans l'amélioration et le développement nécessaires des modes d'accueil du petit enfant.

M. Michel Hannoun, rapporteur pour avis. Soyons sérieux !

Mme Jacqueline Hoffmann. Qualifier votre plan de généreux et d'ambitieux, oser parler de « plan famille », essayer de culpabiliser les couples sur le problème de la démographie, c'est faire preuve d'un cynisme sans nom, lorsque votre gouvernement ose affirmer qu'il y a deux millions et demi de chômeurs incompressibles et n'offre aux jeunes, pour tout avenir, que des petits boulots.

M. Michel Hannoun, rapporteur pour avis. C'est incroyable d'entendre de tels propos !

Mme Jacqueline Hoffmann. Incroyable mais vrai !

Lorsque, de plus, vous envisagez, monsieur le ministre, de supprimer les allocations familiales aux couples dont la femme travaille pour décourager les femmes de travailler, lorsque vous attaquez tous azimuts les remboursements de sécurité sociale, le droit à la santé, au logement, lorsque vous parlez de soumettre les allocations familiales à critères de ressources et placez la barre du haut revenu à 10 000 francs par mois - soit deux salaires à 5 000 francs - on comprend tout de suite qui est visé.

Les inégalités s'accroissent et vos mesures contribueront à les aggraver encore.

Pour nous, une véritable politique familiale ne peut être fondée que sur une politique de croissance et d'emploi.

La création d'emplois, c'est la création de richesses, ce sont des ressources pour la sécurité sociale, pour la caisse d'allocations familiales, pour le budget de l'Etat.

C'est pourquoi nous proposons un ensemble de mesures qui, à l'opposé des vôtres, devraient permettre aux familles de vivre mieux, de choisir librement leur mode de vie et d'élever dignement leurs enfants :

Attribuer les excédents des C.A.F. aux familles, ce qui permettrait de verser une prime de 600 francs aux jeunes scolarisés de seize à vingt ans ;

Augmenter dès le 1^{er} janvier 1987 les allocations familiales de 50 francs par enfant, dans l'attente d'une refonte qui permettrait de porter à 700 francs par enfant, et dès le premier, l'allocation familiale ;

Accorder la gratuité des soins aux enfants de moins de six ans ;

Développer les modes d'accueil du petit enfant, avec la participation financière des entreprises ;

Réduire le temps de travail d'une heure pour un des parents qui ont un enfant de moins de deux ans ;

Développer le logement social par des aides à la construction permettant des loyers et des remboursements abordables ;

Assurer la gratuité de l'enseignement, accroître le taux et le nombre de bourses avec une aide éducative réelle pour les enfants ayant des retards scolaires.

Mais, bien entendu, nous aurons l'occasion d'y revenir lors du débat sur votre projet de loi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Henri Bayard.

M. Henri Bayard. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, dans le cadre étroit des cinq minutes qui me sont imparties pour mon intervention, je me limiterai à deux points particuliers concernant les plus défavorisés.

Sans autre préalable, j'évoquerai les problèmes liés aux crédits alloués aux auxiliaires de vie dépendant des associations d'aide à domicile, dont chacun s'accorde à reconnaître la nécessité et dont une enquête récente de la direction de l'action sanitaire et sociale a mis en évidence les types de service rendu.

Dans ce projet de budget de 1987, la subvention par équivalent temps plein et par mois relative à ces personnels demeure à 4 830 francs. Au 1^{er} janvier 1984, elle était de 4 600 francs. Sa progression a donc été de 5 p. 100 sur trois ans. Convenons qu'elle se situait à un niveau assez modeste.

Ces services irremplaçables s'adressent, vous le savez, aux personnes âgées, handicapées, malades, isolées, confrontées à des tâches qu'elles ne peuvent assurer, confrontées aussi plus simplement mais plus douloureusement à ce qu'on appelle pudiquement « les gestes essentiels de la vie courante ».

A travers ces services d'aide à domicile, il y a bien évidemment un aspect politique - au bon sens du terme - de maintien maximum dans le milieu traditionnel et naturel. Il y a aussi, et c'est très important, la démonstration quotidienne que la solidarité n'est pas un vain mot.

Eu égard aux qualités professionnelles et humaines, aux contraintes de service qui sont le propre de ces personnels auxiliaires de vie, leur rémunération demeure faible, mais les charges salariales des associations employeurs pèsent lourdement dans des budgets difficiles.

Les possibilités d'équilibre sont limitées. S'agit-il de la participation des personnes prises en charge ? En général, leurs ressources restreignent un peu cette voie. S'agit-il de l'effort des associations ? Elles puisent, ou ont puisé, dans leurs fonds propres. En reste-t-il ?

Ces associations sont, je le crois, tout à fait conscientes que la rigueur des temps et le contexte que nous connaissons ne permettent pas d'émettre des prétentions hors du possible. Mais en prévoyant une revalorisation pour 1987 de 2 p. 100 de la subvention dont je parlais au début de mon propos, nous permettrions une gestion plus simple, plus convenable.

Je souhaité donc, messieurs les ministres, qu'il soit répondu favorablement à ce souhait.

Autres problèmes douloureux : révisions de taux d'invalidité et la suppression de l'allocation aux adultes handicapés.

Nul ne conteste que, avec le temps, les taux fixés à un moment donné, doivent être révisés. Mais vous me permettez de dire que, trop souvent, la décision entraînant cette suppression, accompagnée d'ailleurs d'une formule du type : « l'intéressé peut retrouver son milieu naturel de travail », constitue une certaine injustice et traduit une profonde méconnaissance de la situation véritable du sujet.

Soyons réalistes : quelles sont, malgré tous les efforts déployés par ailleurs, les possibilités offertes à ces personnes pour se réinsérer, alors que les gens valides éprouvent les difficultés que l'on sait à trouver du travail, spécialement dans les régions les plus touchées ? Ne pourrait-on moduler l'A.A.H., comme on module le taux d'incapacité, en prenant en compte les cas assez souvent dramatiques liés à l'âge, au niveau de formation, à la fragilité physique ou la situation économique ?

Je suis, pour ma part, douloureusement surpris de constater le nombre de recours introduits devant les commissions régionales ou devant la commission nationale. Il y a là, pour nous tous, matière à interrogation.

Bien entendu, nous ne voulons en aucun cas oublier que le Gouvernement est attelé à la tâche du redressement économique, les positions de la France s'étant considérablement dégradées, ces dernières années, et qu'il est donc contraint à un gigantesque effort de solidarité financière dans le domaine social - nous examinons un budget de quelque 104 milliards. Nous soutenons cette action.

Certes, cette action passe par la rigueur, mais celle-ci ne peut s'appliquer complètement à celles et à ceux qui sont confrontés chaque jour au type de situation que je viens d'évoquer, sans compter celles qu'il ne m'est pas possible de traiter en quelques minutes.

Le Gouvernement l'a bien compris, comme le prouvent les récentes décisions prises en faveur de ceux qui ne disposent plus de ressources.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Bayard.

M. Henri Bayard. Je conclus.

Dans ces dernières années, la France s'est honorée en prenant en compte de manière significative le monde des handicapés. Aujourd'hui, ceux-ci nous interpellent de nouveau.

Je n'imagine pas que nous restions indifférents à leur appel. (Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)

M. le président. La parole est à M. André Pinçon.

M. André Pinçon. Ma brève intervention portera sur le secteur « santé-famille », et, plus particulièrement, sur la politique de la famille.

La part des prestations familiales est prépondérante dans le système des aides aux familles. La moitié des sommes versées au titre des allocations familiales va aux familles d'au moins deux enfants.

Antérieurement, priorité était donnée aux familles modestes ayant plusieurs jeunes enfants. L'allocation au jeune enfant, l'A.J.E., versée sans condition de ressources, du troisième mois de grossesse au troisième mois après la naissance, est maintenue sous condition de ressources jusqu'à ce que l'enfant atteigne l'âge de trois ans.

Si plusieurs enfants étaient âgés de moins de trois ans, les allocations correspondantes étaient cumulées.

L'allocation parentale d'éducation, l'A.P.E., était versée pendant deux ans à la personne qui interrompait ou réduisait son activité professionnelle à l'occasion de la naissance ou de l'adoption de deux enfants.

Ce système tendait principalement au soutien des familles de deux enfants au moins et des familles modestes. Or la nouvelle politique familiale marque une redistribution inégalitaire.

Je me permets de citer un extrait du rapport présenté ce matin par M. Bèche :

« L'A.P.E. pourra être versée pendant trois ans ; son montant passe de 1 500 à 1 600 francs par mois et les conditions d'activité professionnelle sont pratiquement supprimées : deux ans d'activité professionnelle au cours des dix dernières années.

« L'allocation de garde domestique sera accordée sans condition de ressources aux familles ayant quelqu'un pour garder leur enfant à domicile.

« Le coût prévisible de ces mesures - 3 milliards de francs en année pleine - sera couvert par la suppression des primes de déménagement pour 300 millions de francs, les bonifications d'intérêts prises en charge par les caisses d'allocations familiales pour les prêts aux jeunes ménages pour 250 millions de francs, le remboursement aux employeurs des trois journées de congé accordées au père à la naissance d'un enfant pour 450 millions de francs, la disparition du complément familial pour 900 millions de francs et la deuxième allocation au jeune enfant versée en cas de naissance séparée de moins de trois ans pour plus de 1 milliard de francs. » Autrement dit, il s'agit d'un transfert à travers les différentes prestations.

Je poursuis cette citation : « Le plan gouvernemental réalisera une redistribution des aides à la famille, avec un recentrage sur le troisième enfant, alors que la naissance du deuxième enfant est déjà problématique dans la société française actuelle. »

M. Michel Hennoun, rapporteur pour avis. Il faut y aller ! (Sourires.)

M. André Pinçon. « Il favorise - je rappelle qu'il s'agit du plan gouvernemental - un certain type de famille par la création de l'allocation de garde domestique : seules les familles les plus aisées emploient une personne à domicile pour la garde d'un enfant.

« Enfin, il pénalise les familles qui bénéficiaient, sous condition de ressources, des prestations annexes - prime de déménagement, prêts - et surtout il diminue les ressources des 140 000 familles de condition modeste ayant deux enfants rapprochés, qui perçoivent actuellement pendant six à trente mois deux allocations au jeune enfant - c'est-à-dire 90 000 familles de deux enfants et 50 000 familles de trois enfants. »

De la même manière que la politique fiscale, ce plan est conçu au détriment des classes moyennes. Globalement, pour l'ensemble des ménages, les réductions d'impôt sont annulées par l'augmentation des prélèvements sociaux. Quant aux classes modestes, elles ne sont pas du tout avantagées.

S'agissant du secteur de la santé, les dernières mesures envisagées laissent à penser que nous allons arriver peu à peu, au sein de l'hôpital public, à une médecine de riches et à une médecine de pauvres.

M. Michel Hennoun, rapporteur pour avis. Ce n'est pas sérieux !

M. André Pinçon. Cela n'a sans doute pas échappé à certains d'entre vous.

Ce projet de budget se situe dans la droite ligne de la politique gouvernementale, mais il ne va pas dans le sens de la réduction des inégalités. C'est pour ces raisons que, non inscrit, je ne le voterai pas. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à Mme Marie-Joséphine Sublet.

Mme Marie-Joséphine Sublet. Monsieur le ministre, messieurs les secrétaires d'Etat, parmi les secteurs sacrifiés dans le domaine de l'insertion des jeunes figurent les entreprises intermédiaires. Le 26 septembre 1986, une circulaire ministérielle annonçait qu'une expérience de soutien à ces entreprises engagée en 1985 ne serait pas poursuivie, en précisant qu'aucune nouvelle convention ne serait signée et que les conventions en cours ne seraient pas renouvelées. Le projet de budget confirme la circulaire. La dotation de 100 millions de francs en faveur des entreprises intermédiaires a été supprimée.

Monsieur le ministre, nous estimons que cette économie est un mauvais calcul. Les entreprises intermédiaires constituaient l'un des éléments d'un éventail de solutions que nous avons tenu à mettre en place pour faciliter l'insertion des jeunes en grande difficulté.

Rappelons brièvement ce que sont ces entreprises.

Il s'agit d'unités de production ayant une fonction à la fois économique et sociale. A la production de biens ou de services s'ajoute, dans le cadre du travail, une fonction d'insertion des jeunes confrontés à des difficultés particulières. La subvention attribuée à l'entreprise compensait l'insuffisante productivité des jeunes recrutés et l'effet d'un encadrement supplémentaire indispensable.

Les handicaps sociaux, scolaires ou familiaux de certains jeunes sont tels qu'il faut leur proposer une période d'adaptation au milieu du travail, une période de contact avec des adultes sachant établir une relation avec eux, une période pendant laquelle ils ont la faculté de se prouver à eux-mêmes qu'ils sont capables de gagner leur vie et où nous puissions leur montrer qu'ils ont leur place dans notre société.

Vous le savez, monsieur le ministre, les jeunes embauchés par les entreprises intermédiaires sont majoritairement des jeunes en situation d'échec : anciens détenus, anciens toxicomanes, jeunes suivis par les services de l'éducation surveillée, petits délinquants. Pour ces personnes, l'entreprise intermédiaire est un lieu de passage où il est possible d'acquérir une identité et la capacité à entrer dans la vie active.

La circulaire du 25 avril 1985 relative à ces entreprises « pas comme les autres » prévoyait des audits périodiques obligatoires sous la responsabilité des D.D.T.E.

M. Michel Hannoun, rapporteur pour avis. C'est la théorie !

Mme Marie-Joséphine Sublet. Le rapport d'audit d'une entreprise intermédiaire de la région lyonnaise que j'ai eu l'occasion de consulter portait sur l'application de la réglementation, sur le fonctionnement administratif, sur la structure financière, sur la production et sur les activités d'insertion. Il s'agissait donc d'un contrôle sérieux. D'après ce rapport, au moment de leur sortie de cette entreprise intermédiaire, 70 p. 100 des jeunes qui avaient été embauchés pour une durée de six à huit mois - avant, ils étaient totalement inactifs - avaient une activité en vue : formation, emploi durable - pour 56 p. 100 d'entre eux en moyenne -, T.U.C., départ à l'armée.

Le rapport signale de plus l'intérêt pour les jeunes d'avoir goûté à l'autonomie financière par le travail, d'avoir pris leur indépendance par rapport au service social et de se sentir valorisés dans leurs quartiers et dans leurs familles dont ils comptaient les ressources parfois précaires.

Monsieur le ministre, les entreprises intermédiaires étaient donc sérieusement contrôlées et leurs résultats, après les tâtonnements du départ, se sont révélés concluants. Elles ont créé des emplois dans la réparation automobile, la menuiserie, les métiers du bâtiment, l'emballage industriel, l'entretien des espaces verts, la restauration, le dépannage et le service du linge chez des personnes âgées, le forestage, l'entretien des locaux collectifs.

Ces entreprises constituent un remarquable outil d'insertion sociale et professionnelle des jeunes ayant les plus grandes difficultés. Elles manifestent une réelle solidarité entre

adultes et jeunes. A la charnière de l'économique et du social, elles apportent une solution collective aux besoins d'un public particulier.

Certes, il s'agit là de motivations exprimées par les socialistes, qui ont été concrétisées sous diverses formes au cours des cinq dernières années. Il s'agit par ailleurs d'entreprises qui n'obéissent pas tout à fait à la logique capitaliste...

M. Michel Hannoun, rapporteur pour avis. Cela n'a rien à voir !

Mme Marie-Joséphine Sublet ... mais cela ne justifie pas, monsieur le ministre, de priver ceux qui en ont le moins de quelques atouts nouveaux.

Les solutions que vous préconisez dans le plan pour l'emploi des jeunes s'adressent à un public capable d'entrer directement dans le monde du travail. Mais le problème des jeunes marginalisés reste entier car ceux-là ne peuvent bénéficier de vos dernières mesures.

Monsieur le ministre, nous vous demandons avec insistance de rétablir la dotation aux entreprises intermédiaires afin qu'elles puissent poursuivre leur mission d'insertion sociale et professionnelle des jeunes ayant les plus grandes difficultés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Monsieur le président, je ne voudrais pas laisser l'appel de Mme Sublet sans réponse. Je tiens d'ailleurs, à cet égard, à rassurer l'Assemblée.

Ces entreprises intermédiaires, dont il a été fait grand cas, auront concerné, pour les exercices 1985 et 1986, en tout et pour tout 1 058 personnes ! Alors qu'on leur avait affecté un crédit d'un montant de 120 millions de francs, seuls 10 millions ont été dépensés ! C'est la raison pour laquelle il nous est apparu que cette idée devait être revue, et nous sommes en train de le faire. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Garmendia.

M. Pierre Garmendia. Alors qu'une des priorités du Gouvernement est l'emploi des jeunes, je souhaite, monsieur le ministre, connaître ses intentions quant à l'avenir des missions locales et de la délégation interministérielle à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté.

Actuellement, un réseau de 106 missions locales fonctionne en France. Plus de 40 000 jeunes de seize à vingt-cinq ans, y ont été accueillis depuis 1982. Ce dispositif a fait la preuve de son efficacité et de son utilité. Pourtant, de nombreuses interrogations et inquiétudes subsistent quant à son avenir.

Le budget de l'Etat pour le fonctionnement du réseau de missions locales est de 56 millions de francs en 1986, les collectivités assurant l'autre partie du financement. Pour 1987, nous n'avons toujours aucune information sur les prévisions budgétaires, alors que nous sommes au début du mois de novembre.

En tant que président d'une mission locale et élu responsable, je m'inquiète, monsieur le ministre, de ce manque d'information, et tous les présidents de mission sont dans mon cas.

En effet, il est urgent de connaître les moyens financiers dont nous disposerons en 1987. Ils doivent être en augmentation compte tenu de l'accroissement substantiel du travail sur le terrain qui nous est demandé par les chefs d'établissement de l'éducation nationale.

Quelles sont donc les intentions exactes du Gouvernement quant à l'avenir des missions locales ?

Y aura-t-il création ou suppression de missions locales, alors que le nombre de jeunes accueillis est de plus en plus élevé ?

Monsieur le ministre, je vous demande de répondre aux interrogations des présidents de ces associations qui sont désormais autant de chefs d'entreprise. En effet, il faut savoir qu'aujourd'hui, chaque équipe technique de mission locale est composée en moyenne d'une cinquantaine d'employés permanents ou d'intervenants directs.

L'autre inquiétude qui nous gagne dépend de l'avenir de la délégation interministérielle pour l'insertion des jeunes en difficulté qui anime et coordonne l'action des 106 missions locales. Quel est, selon vous, monsieur le ministre, l'avenir de cette délégation dont vous avez la charge ? Quels sont les objectifs de travail qui lui seront assignés et les moyens financiers dont elle disposera ? Le rôle qui était le sien sera-t-il reconduit ? Poursuivra-t-elle l'animation du réseau des missions locales en France ? Continuera-t-elle à apporter sa contribution à l'adoption de la politique gouvernementale des jeunes ?

Je souhaite que vous nous indiquiez si ses moyens financiers lui permettront d'impulser, comme auparavant, des actions innovantes et expérimentales en faveur des jeunes.

De même, il serait bon que vous nous indiquiez si sa démarche d'évaluation sur le fonctionnement du dispositif d'accueil des missions locales et son rôle de diffusion des expériences mises en place par ces mêmes missions, seront maintenues ?

Enfin, la structure interministérielle de cette délégation qui en fait la force sera-t-elle préservée ?

Toutes ces questions appellent des réponses rapides car les jeunes qui viennent dans les missions locales sont très loin des débats politiques et demandent des réponses concrètes et rapides à leurs problèmes, qui peuvent parfois être de survie.

Or il est heureux, monsieur le ministre, qu'il existe des missions locales qui puissent prendre en charge et aider ces jeunes. Leur travail et leur savoir-faire au service des jeunes en difficulté sont maintenant reconnus par tous les partenaires : administration, élus - toutes tendances confondues - associations, etc.

Avec la délégation interministérielle pour l'insertion des jeunes et le réseau des missions locales, elles forment un seul et même outil qu'il convient de développer, car il répond aux attentes des jeunes en difficulté, et plus particulièrement à celles des jeunes les plus démunis.

Je suis convaincu, monsieur le ministre, que vous aurez la sagesse de maintenir le réseau des missions locales et leur délégation interministérielle. En effet, chaque jour, dans toute la France, des dizaines de jeunes arrivent dans les missions locales. Là, ils trouvent, sinon directement du travail, du moins un appui et un réconfort.

Ainsi, chaque jeune, suivant le degré de sa non-qualification professionnelle ou sociale, sera accueilli, écouté et conseillé. Chaque jour, au-delà de tout clivage partisan, des hommes et des femmes travaillent en faveur de leurs jeunes concitoyens, plongés parfois dans un extraordinaire désarroi.

Sans faire de bruit des équipes techniques, soutenues par des élus convaincus et sincères, se dévouent sans compter, animés par la seule volonté de bien faire et le sentiment de solidarité.

Les jeunes, quels qu'ils soient, souhaitent pouvoir disposer de ces lieux devenus des points d'ancrage, des repères pour des cas marqués parfois des pires tristesses.

Monsieur le ministre, cet hémicycle contient quelques présidents de missions locales pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de seize à vingt-cinq ans. Ils savent et, comme moi, peuvent témoigner de la nécessité de cet outil.

Pour répondre à l'attente réelle des jeunes, les missions locales mettent en place toutes sortes de stages, de structures relais, qui les forment, les font travailler, les instruisent et parfois les hébergent.

Avec les administrations, l'éducation nationale, l'éducation surveillée, la santé, les missions tentent de soulager des détreffés et d'éviter des malheurs.

Il ne s'agit pas pour moi de noircir le tableau, de faire du misérabilisme. Les missions locales ont été mises en place pour répondre à un besoin réel, compris par tous les partenaires et par les élus. C'est une évidence pour quiconque s'intéresse à son environnement ou évolue dans ce milieu.

C'est pour cela qu'il dépend du Gouvernement de ne pas défaire ce réseau d'efficaces bonnes volontés. Au contraire, il vous appartient, monsieur le ministre, de nous dire clairement votre engagement à nos côtés et de nous rassurer sur les moyens mis en œuvre par l'Etat pour poursuivre l'œuvre entamée.

Il est indispensable, pour tous les jeunes qui espèrent, de connaître les moyens que vous avez décidés en faveur de leur avenir.

En effet, actuellement, et depuis le mois de mars de cette année, le Gouvernement se désengage de tous les dispositifs de formation destinés aux jeunes, laissant aux collectivités et aux chefs d'entreprise le soin de prendre le relais.

Ainsi, la mission locale rive-droite de la Garonne que je préside, et qui a reçu plus de 4 500 jeunes en trois ans, ne peut offrir aujourd'hui que quelques places de stages. Nous sommes donc obligés d'inscrire la plupart des candidatures sur une liste d'attente. Jusqu'alors, nous pouvions satisfaire toutes les demandes.

Si seulement le même nombre de stages de formation qu'il y a deux ans était mis à notre disposition, nous trouverions une solution pour chaque jeune.

M. le président. Je vous prie de conclure, mon cher collègue.

M. Pierre Garmondie. J'ai la conviction qu'il s'agit là d'un phénomène général.

Pourtant, par les résultats de leur action depuis quatre ans et par l'accueil qu'elles reçoivent auprès des jeunes, les missions locales prouvent qu'elles répondent à une nécessité.

Aussi, monsieur le ministre, et au nom de la jeunesse, je vous demande de prendre une part décisive à cette œuvre collective, en prévoyant le dispositif financier *ad hoc* pour 1987. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Descaves.

M. Pierre Descaves. Monsieur le ministre, messieurs les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, mes observations porteront sur la formation professionnelle continue à la charge des entreprises et sur ses résultats. Elles s'appuieront sur le document annexe au projet de loi de finances pour 1987 intitulé « Formation professionnelle ».

Si l'effort de l'Etat en la matière est de 18,5 milliards de francs, celui des entreprises atteint 21,3 milliards de francs.

Les résultats provisoires de 1985 montrent que 109 000 entreprises ont financé des opérations de formation professionnelle. Environ 80 p. 100 d'entre elles, soit 86 300 entreprises, ont moins de cinquante salariés.

Pour ces dernières entreprises, qui regroupent plus de deux millions de salariés, c'est-à-dire plus de 20 p. 100 de l'ensemble des salariés concernés, il n'y a eu que 225 000 stagiaires, soit à peine plus de 10 p. 100 du total des stages.

Ma première remarque est que les petites et moyennes entreprises, c'est-à-dire les plus nombreuses, ne bénéficient que d'un stage sur dix, alors même qu'elles utilisent les services d'un salarié sur cinq, ce qui signifie qu'elles comptent moitié moins de stages que les autres entreprises. Or ces mêmes entreprises de moins de cinquante salariés versent au Trésor 96 millions de francs sur une recette totale de 131 millions de francs, soit les trois quarts, et au fonds d'assurance formation 42,6 millions de francs sur un total de 62,8 millions de francs, soit plus des deux tiers.

Sur les 78 000 entreprises de plus de dix salariés qui cotisent aux F.A.F., 64 000 comptent moins de cinquante salariés. Elles représentent ainsi plus de 80 p. 100 du total des cotisants. Les salariés de ces entreprises sont au nombre de 1,4 million sur un total de 3,8 millions, soit plus d'un tiers.

Ma seconde observation c'est que le Trésor et les organismes de formation paritaires sont essentiellement alimentés par les petites et moyennes entreprises.

Le tableau qui figure à la page 62 du document annexe est très révélateur d'une situation de fait. La formation bénéficie essentiellement aux organismes administratifs. Sur les dix premières branches d'activité économique, une seule, les constructions électriques, ressortit du secteur privé. Toutes les autres appartiennent au secteur public, avec une prime spéciale à l'E.D.F. dont le taux de participation est de 6,6 p. 100, alors que la moyenne est de 3,6 p. 100 pour les dix secteurs d'activité concernés.

Les secteurs traditionnels du commerce et de la petite industrie se traînent en queue de peloton, avec une moyenne de 1,3 p. 100.

Ma troisième remarque porte sur la formation professionnelle qui bénéficie essentiellement aux services non marchands ou aux entreprises du secteur public : à ce stade, on peut affirmer que, dans les P.M.E. - P.M.I., c'est un échec.

Les F.A.F. ne font pas des organismes de formation mais ils couvrent les dépenses consacrées à celle-ci en versant les sommes correspondantes à des « organismes de formation ». Actuellement, il existe vingt-trois mille organismes de ce type.

Or la profession de formateur n'est ni réglementée ni, non plus, contrôlée. La porte est ouverte à tous les abus. On compte sans doute bien plus d'organismes de complaisance que de vrais organismes de formation.

Alors qu'il s'agit d'un domaine essentiel pour adapter l'emploi au développement des techniques, nous assistons à un gaspillage colossal dans un marché où les « marchands de soupe » et les « profiteurs » prolifèrent.

Ainsi, il serait intéressant d'avoir la liste des stages financés avec mention de l'objet, du lieu et du nombre de participants. Avec une telle liste à votre disposition, vous feriez, monsieur le ministre, des découvertes édifiantes.

Quelles sont les solutions ?

Pour les entreprises de moins de cinquante salariés, la participation à la formation professionnelle devrait être facultative ou supprimée. Si elle devait subsister, les versements de l'entreprise seraient capitalisés, de façon que la formation ne soit plus une taxe mais un investissement.

L'organisme collecteur serait librement choisi par l'entreprise, ce qui n'est pas le cas actuellement, car certains refus d'agrément revêtent un caractère politique évident.

Les organismes collecteurs conserveraient le bénéfice de la mutualisation, mais ils auraient le pouvoir de contrôler les organismes de formation, tant sur le plan financier, que sur le plan pédagogique.

En raison du poids du C.N.P.F. sur les décisions paritaires et dans les discussions avec le Gouvernement, les petites et moyennes entreprises font presque toujours les frais des dispositions légales. Nous venons d'en avoir une nouvelle preuve avec l'accord paritaire sur les licenciements.

Le Gouvernement s'honorerait en se penchant sur cette catégorie de citoyens dans laquelle pourrait être trouvée, comme aux Etats-Unis, une grande part des emplois à créer.

Ce n'est certes pas en les assommant par toutes sortes de taxes, assorties de la paperasserie habituelle, qu'on les encouragera à investir, à se développer et à embaucher !

En élevant à cinquante salariés le seuil d'application de la taxe de formation, vous débarrasseriez de ces contraintes 80 p. 100 des entreprises cotisantes, mais vous ne perdriez que 10 p. 100 des recettes, soit à peine deux milliards de francs.

Le pari ne vaut-il pas d'être tenté, monsieur le ministre ?
(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.])

M. le président. La parole est à M. Edmond Hervé.

M. Edmond Hervé. Monsieur le ministre, une politique de santé dans un pays tel que le nôtre ne peut être que globale, intégrant, entre autres, l'organisation des soins, la recherche, la formation, la prévention et l'éducation. Or je ne retrouve pas, dans votre démarche, cette approche globale : vous le reconnaissez vous-même, voilà qui est dommageable et coûteux.

De plus, je constate d'authentiques régressions dans la définition de ces différents éléments. Comme mes collègues du groupe socialiste, je regrette que vous fassiez peu de cas de la prévention. Sur le terrain, nous aurons l'occasion de mesurer les conséquences de vos choix. Vous êtes en train de mettre en cause la prévention, je veux parler des recueils épidémiologiques qui sont le fondement de toute politique de la santé.

Vous ne faites guère cas non plus de la recherche. Les crédits de recherche affectés à la santé stagnent : ils croissent moins vite que l'inflation. Ce qui est très grave, c'est que vous ne pouvez pas séparer les crédits de la recherche médicale de ceux de la politique générale de la recherche qui, elle, est en diminution, vous le savez bien, de 7 p. 100.

Quel peu de cas vous faites également de l'enseignement ! La diminution des crédits affectés à la formation des paramédicaux est forte ; les moyens budgétaires de la formation médicale continue baissent de moitié ; et je n'ose accorder

crédit, messieurs les ministres, aux intentions que l'on vous prête de supprimer les filières « recherche » et « santé publique » du troisième cycle des études médicales !

Vous faites également peu de cas de l'évaluation. Vous voulez aller vers « une meilleure évaluation de l'efficacité des actions entreprises ». Or qu'avez-vous décidé immédiatement à votre arrivée, monsieur le ministre ? D'enterrer la fondation pour l'évaluation des pratiques et techniques médicales - nous l'avions négociée et créée avec l'ensemble des partenaires.

A ce sujet, monsieur le ministre, je vous signale qu'il n'y a pas de seuil magique pour les dépenses de santé. On peut seulement avoir « l'intuition » de son existence : mais, en tout état de cause, on ignore si l'argent est utilisé de manière juste ou injuste. Or c'est précisément par l'intermédiaire de l'évaluation que l'on peut caractériser l'utilisation de l'argent.

M. Michel Delebarre. Très bien !

M. Edmond Hervé. Quel peu de cas vous faites de l'organisation des soins !

Vous ne prenez pas le chemin de l'établissement des complémentarités attendues. D'ailleurs, à ce sujet, je note de profondes discordances entre les discours gouvernementaux. En juin 1986, à Strasbourg, le représentant du Gouvernement au XIV^e congrès de la fédération intersyndicale des établissements hospitaliers privés déclarait que « privé et public ne sont pas complémentaires ».

Messieurs les ministres, ce n'est pas - comme le fait Mme le ministre chargé de la santé et de la famille - en dénigrant l'hôpital public que vous parviendrez à la complémentarité et à l'organisation des soins. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Les gouvernements qui se sont succédé de mai 1981 à mars 1986 ont eu pour dessein de moderniser l'hôpital public et de le porter à la hauteur des attentes de cette fin du XX^e siècle. Qu'avons-nous fait ? Nous avons introduit le budget global qui exige, à l'intérieur de l'hôpital, une application déconcentrée. C'était là le but des centres de responsabilité internes à l'hôpital. De ces centres, qui peuvent se confondre avec le département, qu'allez-vous faire ?

J'ai été heureux d'apprendre que vous comptiez poursuivre notre entreprise de généralisation des programmes de médicalisation des systèmes d'information. Qu'avons-nous fait ? Nous avons introduit la départementalisation. Sur ce sujet, pas plus que sur d'autres, je ne verserai dans nulle polémique : mais je souhaite que la vérité soit respectée. Les pays les plus avancés pratiquent ce système. Je sais gré à Mme le ministre de la santé d'avoir déclaré qu'il s'agissait, par excellence, de la solution moderne.

Cette solution introduit, à l'intérieur de l'hôpital, une qualité de relations entre partenaires qui ne peut que profiter à son efficacité. La départementalisation, nous l'avions voulue souple, puisque selon nos textes, toujours en vigueur, chaque établissement arrête sa propre carte. Nous n'avions même pas craint, au risque d'en décevoir certains, d'affirmer qu'un service pouvait être érigé en département. Les tempéraments versant dans le pluralisme devraient objectivement reconnaître que la départementalisation a d'heureuses applications qui, bien évidemment, ne me font pas oublier « l'effectivité » des mots d'ordre de boycottage suivis, il est vrai, dans de nombreux C.H.U.

M. Guy Chénault. Très exact !

M. Edmond Hervé. Nous avons enrichi l'hôpital ! Le patrimoine hospitalier n'a cessé de croître. Les statistiques intéressantes les équipements lourds sont là pour le prouver. A ce sujet, je précise que, de 1981 à 1986, nous avons restreint l'écart séparant parc public et parc privé.

Enfin, nous avons ouvert l'hôpital public. Dans cet esprit, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, nous avons publié le statut du temps partiel, promu le développement d'une politique d'utilisation mixte public-privé des équipements lourds. Le bon usage de ces équipements ne réside d'ailleurs pas dans une fausse opposition entre le secteur public et le secteur de la médecine de ville, le secteur privé. L'économie mixte et l'utilisation mixte sont nécessaires.

Nous avons aussi développé les « centres 15 », légalisé et unifié le secteur psychiatrique, multiplié les alternatives à l'hospitalisation. C'est tout cela l'ouverture de l'hôpital ! Je sais toute la somme de patience qu'il faut dans le domaine des alternatives à l'hospitalisation.

Je vous suggère, à titre d'exemple, dans un souci de progressivité et d'équilibre, de retenir quelques critères très simples. Vous pourriez franchir une nouvelle étape en développant la pratique de l'alternative, par exemple, pour certaines maladies neurologiques. Il vous faut poursuivre cette ouverture. Mais ne criez pas à son invention ! Vous risqueriez de décourager les acteurs potentiels.

Maintenant, pourquoi introduisez-vous l'injustice et l'inégalité dans la politique de la santé ?

M. Guy Chanfrault. Exactement !

M. Edmond Hervé. Nous sommes contre la réintroduction du secteur privé à l'hôpital. Elle accroîtra les tensions au sein de la communauté hospitalière.

M. Guy Chanfrault. C'est vrai !

M. Arthur Paecht. Mais non, voyons !

M. Edmond Hervé. Au sein de la communauté des médecins eux-mêmes, il y aura deux catégories. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Vous introduirez aussi des tensions et des inégalités entre ces médecins et les autres personnels.

Je reconnais la nécessité de poursuivre des efforts de rémunération au bénéfice des jeunes praticiens hospitaliers, mais nous ne saurions accepter l'inégalité de traitement entre praticiens. La réintroduction du secteur privé ne fait que rendre plus difficile l'équilibre de la sécurité sociale. En effet, elle se traduira pour celle-ci par des dépenses supplémentaires. Cette injustice, dans le secteur hospitalier, vous comptez la poursuivre dans le secteur de la médecine de ville, puisque vous avez déclaré avoir l'intention d'étendre le secteur II. Je me réfère, entre autres, monsieur le ministre, à vos déclarations devant la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de notre assemblée.

Que vous le vouliez ou non, c'est bien la médecine à deux vitesses que vous organisez. Notre patrimoine médico-hospitalier, financé par la nation tout entière, que ce soit par le biais de l'impôt ou des cotisations sociales, sera utilisé de manière différente suivant qu'on aura accès ou non au secteur II ou au secteur privé.

Bref, vous accroissez l'inégalité sociale dans un domaine déterminant, celui de la santé. Messieurs les ministres, c'est une certaine conception de l'éthique qui nous sépare. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Nous aurons très souvent l'occasion de dialoguer et je souhaite qu'on n'induisse pas l'opinion en erreur. Je vais prendre un exemple, un seul.

Mme le ministre chargé de la santé et de la famille a déclaré, récemment, dans le journal *Le Monde*, le 3 novembre, qu'en 1985, 1 829 places de médecin des hôpitaux avaient été mises au concours et que 629 places seulement avaient été pourvues. Elle conclut : « L'hôpital public vit une véritable hémorragie médicale. »

M. Arthur Paecht. C'est vrai !

M. Edmond Hervé. Monsieur le ministre, ce n'est pas la vérité. Je vais citer les chiffres exacts.

Vous oubliez de préciser que pour 1 829 postes mis au concours, il y a eu 1 771 inscrits parmi lesquels les jurys médicaux n'ont retenu que 907 candidats.

M. Arthur Paecht. Heureusement !

M. Edmond Hervé. Oui, heureusement qu'on préserve la qualité ! Mais, de grâce, qu'on ne mette pas en cause la compétence des jurys et que l'on cite les chiffres exacts. C'est cela la condition du dialogue républicain ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je sais, monsieur le ministre, que les situations sont très différentes suivant les spécialités. Il y a toujours eu dans nos hôpitaux, avant 1981 - je suis administrateur d'hôpital depuis 1973 - et après, des postes non pourvus.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. A Epinal, 25 p. 100 !

M. Edmond Hervé. De 1981 à 1984, le taux d'entrée des praticiens hospitaliers a été de deux à trois fois supérieur au taux de sortie.

Un dernier chiffre, sur les démissions de praticiens hospitaliers à plein temps des hôpitaux généraux. Nous en avons recensé 454 exactement, de 1980 à 1985, sur un total de 10 194 praticiens, soit moins de 1 p. 100 en moyenne annuelle.

Monsieur le ministre, dans ce domaine, il n'y a pas non plus de différence de nature avant 1981 et après 1981.

M. Michel Delebarre. Très bien !

M. Edmond Hervé. Messieurs les ministres, nous vous assurons de notre vigilante rigueur.

Si vous en doutez, la diversité des déclarations de Mme Barzach suffirait à tenir en éveil cette rigueur !

M. le président. Il vous reste peu de temps pour conclure, mon cher collègue.

M. Edmond Hervé. Je vais conclure, monsieur le président.

Le 30 avril 1986, ici même, répondant à notre collègue Raymond Douyère, Mme le ministre chargé de la santé déclarait ceci : « L'hôpital public est dans un état de délabrement. »

Le 27 mai suivant, reconnaissante, elle affirmait dans *Le Quotidien du médecin* : « L'hôpital marche en avant. »

M. Michel Delebarre. Très bien !

M. Edmond Hervé. Le 4 novembre dernier, elle commençait son interview au journal *Le Monde* en déclarant : « Aujourd'hui, l'hôpital ne fonctionne pas. »

Quelques jours auparavant, il est vrai, s'adressant à une clientèle particulière, les directeurs d'hôpitaux, dans un éditorial publié sous l'égide d'*Informations hospitalières...*

M. Michel Hannoun, rapporteur pour avis. Vous lisez trop !

M. Edmond Hervé. ... revue ministérielle que nous avons créée, elle déclarait : « Dans un contexte difficile, les hôpitaux ont su s'adapter et, tout en respectant les missions fondamentales du service public, développer progressivement un véritable esprit d'entreprise. »

Heureusement, messieurs les ministres, qu'il y a la vérité, la réalité ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à Mme Catherine Trautmann.

Mme Catherine Trautmann. Messieurs les ministres, le projet de budget des affaires sociales comprend, au chapitre 47-15, deux lignes concernant la lutte contre la toxicomanie. Elles représentent au total 294 millions de francs auxquels il faut ajouter 40 millions de francs provenant de l'enveloppe de 250 millions de francs dégagés du ministère de la justice et destinés au développement des structures de soin. Cette dotation budgétaire appelle plusieurs remarques de notre part.

Depuis les déclarations fracassantes du garde des sceaux, il est impossible de considérer ces chiffres indépendamment des nouvelles orientations du plan de lutte contre la toxicomanie, c'est-à-dire que nous devons les aborder avec la plus grande circonspection.

La politique du Gouvernement est marquée par l'incohérence et l'absence de clarté, non quant à l'objectif - la répression à tout prix, nous l'avons bien compris - mais quant aux moyens et aux conséquences. M. Chalandon a cru bon d'assimiler usagers et délinquants pour faire mine de se dédire ensuite devant la vigueur des réactions et parler après de simple erreur de vocabulaire, alors que toutes les mesures qu'il envisage sont destinées, à l'évidence, à réprimer les usagers quels qu'ils soient, usagers occasionnels, consommateurs réguliers ou trafiquants. A tel point que le simple fait d'être en possession de drogue va se trouver assimilé au délit d'usage !

J'ai relevé d'ailleurs ce matin l'un des effets pervers de ce penchant pour les erreurs de vocabulaire dans le rapport de M. Hannoun. Traiter la délinquance n'est pas traiter la maladie, a-t-il déclaré, mais il a ajouté que le drogué était un « déviant de la société », en d'autres termes un délinquant.

M. Michel Delebarre. Oh !

M. Michel Hannoun, rapporteur pour avis. C'est le docteur Curtet lui-même qui l'a dit !

Mme Catherine Trautmann. Plusieurs membres du Gouvernement nous ont assuré qu'il n'y avait pas de solution miracle, qu'aucune méthode n'était à rejeter, qu'il fallait accentuer les recherches. Or la seule structure d'accueil évoquée, au mépris des autres, a été Le Patriarce, qui a justifié une mission plus que sévère à son endroit sur ses méthodes, la qualité de l'encadrement, le suivi des toxicomanes et l'usage des fonds.

Mais, enfin, alors que l'on pouvait penser que, sous la pression conjointe des intervenants dans la lutte contre la toxicomanie et de plusieurs personnalités, et non des moindres de la majorité - et même le ministre, Mme Barzach -, M. Chalandon reviendrait à la raison, il a récidivé en redoublant la répression.

Le garde des sceaux reconnaît que la loi de 1970 instaurant l'injonction thérapeutique est un échec puisqu'elle n'est pas appliquée, pour affirmer aussitôt qu'il veut son application intégrale. Il pousse même plus loin son raisonnement en instaurant le traitement obligatoire des toxicomanes qui pourront être placés d'office dans un établissement sanitaire agréé, public ou privé, à la demande du conjoint, de ses ascendants ou descendants du tuteur ou du procureur de la République. Quels critères retiendra-t-on pour estimer que l'usage de stupéfiants altère la santé ou le jugement du toxicomane en lui faisant courir un risque grave, pour lui-même ou pour autrui ? Quel rôle laissera-t-on aux médecins ?

Cette mesure est une atteinte très grave aux libertés individuelles. Outre l'arbitraire et les risques d'excès qu'elle instaure, elle sera inefficace. C'est là le second aspect d'une politique qui fait fi de toute expérience, de toutes les données qui ont été patiemment, difficilement accumulées au fil des années, expérience qui a suffisamment démontré que la thérapie forcée conduit à l'échec.

En effet, si l'on peut procéder au sevrage physique de force, on ne peut durablement libérer un toxicomane de son mal par la contrainte puisque ce dernier est dépendant de la drogue aussi bien physiquement que psychiquement et qu'il est impossible de le guérir sans l'aider à retrouver d'abord responsabilité et autonomie.

La politique du garde des sceaux va totalement à l'encontre de cette évidence fondamentale. Le « tout répressif » enferme les toxicomanes dans un cercle vicieux. S'il n'y a pas d'autre alternative que la maladie ou l'enfermement, autant dire que l'on accepte la récidive et la rechute.

Chercher à réprimer le trafic n'est que justice. La loi de janvier 1986 accentuait déjà la répression des petits délinquants. Cependant, il ne faut pas oublier que la drogue atteint les jeunes, que les adolescents sont les plus fragiles, mais qu'il ne sont pas tous délinquants. Or une fois incarcérés, ils se trouveront dans un milieu qui risque d'aggraver leur situation et de les conduire à un état de détresse, de rupture familiale et de « désinsertion » sociale.

Monsieur le ministre, si vous ne vous opposez pas fermement à cette politique, vous la cautionnez...

M. Michel Delebarre. Très bien !

Mme Catherine Trautmann. ... et je crains que vous ne le fassiez déjà, si je considère le sort que vous réservez à la prévention.

En effet, les crédits destinés au traitement social de la toxicomanie diminueront de 20 p. 100 par rapport à cette année. Or l'un des aspects essentiels dans la lutte contre la toxicomanie est précisément la prévention. La toxicomanie est un problème suffisamment délicat pour que l'on évite d'en traiter par le slogan, la condamnation ou la démagogie, comme l'a fait le garde des sceaux. Par cette politique de répression tous azimuts, M. Chalandon a cédé à l'opinion.

Parce que le toxicomane est d'abord un malade, la pédagogie et l'information sont fondamentales. Nous aurions, par conséquent, souhaité que ce débat fournisse l'occasion de développer une prise de conscience collective ainsi qu'une véritable politique de prévention.

Le garde des sceaux a choisi de rompre un équilibre laboureusement conquis entre répression et traitement. Il a choisi délibérément d'aller à contre-courant des orientations qui ont été définies tout récemment par le Parlement européen à Strasbourg. C'est son choix. Ce n'est pas le nôtre. Nous

aimerions savoir si c'est le vôtre, monsieur le ministre. Si cela ne l'est pas, il vous faut nous le prouver. (*Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

M. le président. La parole est à Mme Muguette Jacquint.

Mme Muguette Jacquint. En ouvrant le débat sur le budget et les orientations de la formation professionnelle, on ne peut s'empêcher d'évoquer l'ampleur et la rapidité des évolutions technologiques auxquelles la formation professionnelle doit préparer les hommes et les femmes de notre pays.

Le niveau où se situe aujourd'hui la connaissance bouleverse les données sur lesquelles notre monde a vécu jusqu'à alors. Les évolutions les plus récentes - énergie nucléaire, intelligence artificielle, laser - se succèdent par seconde.

Dans la prochaine période, celle durant laquelle les jeunes formés aujourd'hui seront la force vive de la société, nous allons assister à des bouleversements scientifiques sans cesse accélérés.

L'utilisation généralisée du laser deviendra le quotidien, la routine technologique des décennies à venir. L'industrie mécanique, la médecine, le nucléaire, le spatial, la chimie, les technologies de pointes vont se transformer sous l'effet du laser, nouvel outil de l'homme du XXI^e siècle.

Je veux encore souligner deux caractéristiques de ce mouvement.

D'une part, les technologies nouvelles offrent le moyen d'éliminer de nombreuses tâches de travail fastidieuses, répétitives, inintéressantes, dangereuses pour la santé. Elles peuvent permettre de libérer les travailleurs pour des tâches plus riches, plus qualifiantes. Bien entendu, cela n'a rien d'automatique et suppose que ces avancées technologiques ne soient pas utilisées exclusivement pour produire les profits financiers.

D'autre part, les technologies font appel à des connaissances générales d'un niveau très élevé et supposent un enrichissement permanent pour suivre et maîtriser leur évolution.

C'est avec cet ensemble en mouvement, exigeant au moins le même mouvement des connaissances, que doivent être confrontés orientation et moyens financiers de la formation professionnelle.

Or, les deux plus importantes observations que l'on peut faire, c'est d'abord la faiblesse globale des moyens de formation et ensuite la priorité donnée au développement des voies les moins qualifiantes. L'exemple le plus probant est celui des stages d'initiation à la vie professionnelle, stages dont la durée est allongée sans augmentation de la qualité de la formation, alors qu'elle est une des plus médiocres.

L'autre est la mise en sommeil des formations dites de filières, c'est-à-dire celles qui ouvrent sur les nouvelles technologies. Les crédits permettent d'honorer les contrats de plan mais sans nouveau progrès.

La même remarque vaut pour la disparition des contrats emploi-formation et emploi-adaptation qui sont remplacés par des formations en alternance ne présentant pas les mêmes garanties de formation.

Votre projet de budget, monsieur le ministre, fait apparaître un effort de formation de 18 milliards de francs. Mais une bonne partie de ces fonds est consacrée à des actions qui n'ont rien à voir avec la formation professionnelle - c'est le cas notamment des T.U.C. pour 3,5 milliards de francs - ou est affectée à des actions peu qualifiantes, c'est le cas des stages d'initiation, pour 1,6 milliard de francs.

L'avenir des deux actions, pourtant reconnues efficaces par tout le monde et reconduites par le Gouvernement, nous inquiète.

Il s'agit du financement des missions locales pour l'emploi et les permanences d'accueil, d'information et d'orientation. La présentation des crédits ne permet pas d'être certain de la pérennité de leur financement.

Pourriez-vous, monsieur le ministre, me répondre sur ce point ?

Par ailleurs, il est permis de s'interroger sur l'utilisation des 2,8 milliards de francs des dotations non réparties sur lesquelles sont financés les stages pour les jeunes de seize à vingt-cinq ans. N'y a-t-il pas dans cette dotation encore une masse de crédits destinés à faire illusion et qui, en fait, servent à exclure des statistiques du chômage un grand nombre de jeunes sans que pour autant ils soient en véritable formation ?

Pour gonfler l'enveloppe, monsieur le ministre, vous ajoutez les 4,28 milliards de francs d'exonération des charges sociales dont bénéficie le patronat pour l'embauche des jeunes par contrat de formation en alternance. Or, si les patrons profitent bien de cette manne, l'expérience montre que cet investissement sert surtout à offrir aux employeurs des manœuvres-balai et n'a qu'un lointain rapport avec la formation, voire pas de rapport du tout.

Nous touchons là une autre caractéristique de l'orientation budgétaire. Celle-là tend à restreindre le service public, voire à le démanteler en grande partie, pour laisser toutes les formations aux soins du patronat. *Idem* pour la formation initiale ou la recherche.

Un des exemples les plus probants, c'est la liquidation en cours du potentiel de l'A.F.P.A. au nom de l'adaptation de ses structures aux évolutions technologiques. Cette association a joué un rôle majeur, tout au long des quarante années passées, dans la formation et la promotion de centaines de milliers de travailleurs. Elle est originale en ce qu'elle regroupe paritairement toutes les parties intéressées.

Or, pour 1987, le Gouvernement et la direction de l'A.F.P.A. envisagent de mutiler ce potentiel sous prétexte d'un déficit de gestion. C'est d'ailleurs ce que m'ont confirmé les personnels du centre A.F.P.A. de Stains, en Seine-Saint-Denis, centre capable d'accueillir 500 stagiaires et qui n'en forme actuellement que 180.

Les économies demandées se traduisent déjà par des suppressions d'emplois : 143 au titre du plan de réduction de 1,5 p. 100 des effectifs de la fonction publique et 417 par des mesures de licenciement camouflées sous l'appellation « plan social ». S'ajoute à cela encore le gel d'un poste sur deux libérés par le jeu naturel des départs.

Plus grave encore, des sections de formation, des services vont disparaître. Où est dans ce saccage l'adaptation ? Où sont les formations nouvelles ?

Vous n'avez, en effet, pas osé affronter les personnels, malgré l'obligation légale qui vous est faite de les rencontrer.

Vous abrogez des dispositions de statut, vous augmentez la part du logement, des repas à la charge des stagiaires, vous supprimez des remboursements de frais, sans aucune négociation ni concertation avec les représentants des intéressés.

Sur ce projet, je vous pose trois questions, monsieur le ministre.

Il manque 100 millions à l'A.F.P.A. pour présenter un budget en équilibre. C'est la marge d'erreur d'application de votre budget. Allez-vous les accorder ?

Deuxièmement, allez-vous respecter les textes qui régissent cette association et ouvrir des négociations avec les représentants des personnels sur l'évolution souhaitable de l'A.F.P.A. ? En effet, l'ouverture de l'A.F.P.A. vers les métiers nouveaux est non seulement souhaitable mais indispensable.

Cette rénovation a d'ailleurs pris du retard sur le calendrier qu'il était possible de tenir et qu'une réflexion approfondie dans l'institution elle-même avait préparée.

Reprenez-vous les projets permettant de redonner un nouveau souffle de dynamisme et d'espoir à l'A.F.P.A. ?

En regard des impératifs qu'impose l'évolution des technologies dont j'ai fait état au début, ni le volume de vos crédits ni la qualité de formation qu'ils recouvrent ne sont acceptables. En dispersant les formations, en les laissant au gré du patronat, la France s'enfonce dans la médiocrité, alors que nous avons déjà un retard considérable sur nos principaux partenaires. La France est, en effet, parmi les grands pays industrialisés, celui où l'investissement dans la formation des hommes est le plus faible.

La formation au niveau requis par les sciences du XXI^e siècle suppose d'abord une réforme en profondeur de notre service public d'éducation.

Au-delà de la sphère couverte par ce service, la formation professionnelle a besoin de nouveaux responsables nationaux et publics chargés de concevoir, de conduire ou de contrôler une véritable formation correspondant aux exigences de notre temps, qu'elle soit dispensée par le service public lui-même ou dans le cadre de l'initiative privée.

En effet, tous les établissements dispensant de la formation devraient être soumis à des règles de fonctionnement et à des évaluations de résultats qui permettent de faire prévaloir les objectifs définis par la responsabilité publique. En tournant le dos à cet impératif, votre projet de budget, et au-delà, votre politique de formation au rabais, constituent un handicap dont souffre notre économie. C'est pourquoi le groupe

communiste votera contre les crédits de formation professionnelle et la politique qu'ils recouvrent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Loncle.

M. François Loncle. Je n'aborderai, monsieur le ministre, que le problème de la lutte contre l'alcoolisme.

Mme Trautmann a en effet excellemment développé à l'instant nos arguments concernant la toxicomanie. Certes, 160 morts par an, c'est déjà atroce. Mais que dire des 19 000, auxquels s'ajoutent, hélas, les 40 p. 100 d'accidents de la route dus aux excès d'alcool ?

Or la lutte contre l'alcoolisme, qui fait l'objet d'une politique courageuse depuis déjà de nombreuses années, semble pour le moins marquer le pas, et plusieurs mesures, dispositions ou déclarations connexes au budget nous inquiètent considérablement.

D'abord, s'agissant du projet de budget de 1987, ce sont du point de vue des structures, 3,3 p. 100 de crédits qui disparaissent, et 0,8 p. 100 pour les interventions ponctuelles concernant ce sujet pourtant si important.

A notre stupefaction - et ce sentiment se manifeste bien au-delà de nos rangs - c'est un recul sur toute la ligne, une véritable abdication, à laquelle nous assistons avec votre gouvernement.

Nous n'avons d'abord échappé d'extrême justesse au rétablissement du privilège des bouilleurs de cru, rétablissement décidé personnellement par le Premier ministre, M. Chirac, et repoussé, fort heureusement, il y a quelques semaines dans cette enceinte.

Deuxième exemple, votre projet de budget de 1987 comporte, en plus des diminutions de crédits de prévention auxquels je faisais allusion au début de mon propos, une disposition parfaitement symbolique de votre laxisme sur le sujet. Le Haut comité d'étude et d'information sur l'alcoolisme, qui vient précisément de publier son bilan pour les trois années - et le bilan est excellent -, haut comité qui avait été fondé à l'initiative de Pierre Mendès France, n'est plus rattaché au Premier ministre mais se dilue dans divers organismes dépendant du ministère de la santé. Vous banalisez la prévention et la lutte contre l'alcoolisme.

Troisième exemple, tout à fait incroyablement celui-là : la nomination, que je suis obligé de qualifier d'imbécile, du docteur Serrou à la tête du comité français de l'éducation pour la santé...

M. Michel Hennoun, rapporteur pour avis. C'est un fait personnel. C'est inadmissible.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Laissez-les parler !

M. François Loncle. Laissez-moi terminer et vous ne pourrez qu'être d'accord sur ce que je viens de dire.

Cet extravagant médecin a commencé son mandat en recommandant que l'on donne du vin aux enfants dans les écoles pour leur apprendre de bonne heure à le déguster.

A quand, pour pallier vos incohérences budgétaires, la sponsoring du Comité français de l'éducation pour la santé par une marque d'apéritif ?...

En réalité, monsieur le ministre - j'en suis navré et cela m'étonne de vous -, en laissant diminuer les crédits de prévention, en banalisant la prévention par les mesures que je viens d'indiquer, en renonçant dans la réalité de vos choix budgétaires à la lutte contre l'alcoolisme, vous sacrifiez l'avenir dangereusement. Mais c'est hélas la marque de votre politique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Métais.

M. Pierre Métais. Monsieur le président, messieurs les ministres, précarité, pauvreté, deux mots qui restent d'actualité, deux mots qui recouvrent parfois des situations de détresse, surtout parmi les catégories sociales les plus défavorisées, les plus vulnérables.

Et pourtant, de 1981 à 1986, les gouvernements de Pierre Mauroy et de Laurent Fabius ont permis de faire passer le minimum vieillesse de 1 417 francs en 1981 à 2 535 francs en 1985, soit une augmentation de près de 80 p. 100.

Les prestations familiales ont augmenté de 80 p. 100.

L'allocation aux adultes handicapés a progressé de 74 p. 100.

L'allocation logement a été relevée et un fonds d'aide aux impayés de loyers a été créé.

L'allocation de solidarité pour les emplois non pris en charge par l'U.N.E.D.I.C. a été instituée.

La protection maladie pour les chômeurs de longue durée a été rétablie.

Je rappellerai aussi que nous avons entrepris tout un ensemble d'actions spécifiques telles que le développement social des quartiers, la lutte contre l'illettrisme, les stages d'insertion et de formation, pendant l'été, pour les jeunes de milieux défavorisés.

Enfin, à l'automne de 1984, le gouvernement de Laurent Fabius avait mis en place un plan d'urgence doté d'un budget de 500 millions de francs financé par un prélèvement supplémentaire de 0,5 p. 100 sur l'impôt sur les grandes fortunes.

La solidarité en actes, c'est cela aussi : les plus riches aident les plus pauvres.

Ce plan d'urgence a d'ailleurs été reconduit pour l'hiver 1985-1986 dans trois directions : l'hébergement temporaire, l'aide alimentaire, l'aide au logement. Grâce à ce plan, environ un million de personnes ont pu franchir un cap difficile.

Dès le collectif budgétaire, monsieur le ministre, vous avez mis fin à ce plan sous prétexte que les crédits n'étaient pas utilisés. Ne pensez-vous pas que cette décision aurait dû être prise après une concertation avec tous les partenaires départementaux et avec les élus, qui reçoivent malheureusement encore trop souvent, dans leurs permanences, des personnes en détresse.

Face à la précarité, face à la pauvreté, la solidarité nationale est indispensable tant les risques de marginalisation des masses de laissés-pour-compte sont grands.

Une des raisons des échecs, c'est qu'un trop grand nombre de nos citoyens n'ont pas reçu une bonne formation. Pendant des années, avant 1981, l'éducation nationale n'a pas occupé la place qui lui revenait dans un pays comme la France, je veux dire la première dans les budgets de l'Etat. Les virtualités de chaque Française et de chaque Français, si elles ne sont pas gaspillées, doivent permettre à chacune et à chacun de trouver un travail pour avoir un salaire décent.

Tout doit être fait dans notre pays pour ne pas aller vers une société duale. Le danger existe aujourd'hui. Nous pouvons au contraire espérer, pour cette fin de siècle, que la société française soit véritablement solidaire et libre. C'est une nécessité pour toutes les Françaises et pour tous les Français.

Mais la construction en est fragile, surtout quand il faut, comme aujourd'hui, concilier modernisation et progrès social. On constate en effet que la période de modernisation ont toutes été à l'origine d'une augmentation brutale des inégalités. Les socialistes refusent cette fatalité. Les ajustements inévitables entraînent des difficultés. Nous devons veiller à ce qu'ils ne s'exercent pas au détriment des plus faibles, ceux qui sont trop souvent laissés sans protection.

Depuis quinze ans, la protection sociale a montré qu'elle jouait un rôle irremplaçable en période de crise, d'une part pour soutenir l'activité, d'autre part pour garantir la cohésion du corps médical. Ce haut degré de protection sociale, que nombre de pays nous envient, a été conquis par les luttes des travailleurs. Ne le réduisons pas : les changements des décennies à venir seront durs à supporter.

Tout le monde s'accorde à dire que chacun exercera désormais plusieurs métiers au cours de sa vie. La collectivité devra donc assumer les problèmes liés à ces changements.

M. le président. Monsieur Métals, je vous prie de conclure.

M. Pierre Métals. J'en ai terminé, monsieur le président.

Pourquoi les travailleurs exposés à la mutation technologique seraient-ils les seuls à en supporter le coût ? Ce serait injuste et inefficace. Nous avons bien réparti sur la collectivité les coûts de la maladie et de la vieillesse. Nous devons répartir sur elle les coûts de la mutation. Pourquoi ne pas réfléchir à un mécanisme de mutualisation de ces coûts, qui pourrait être élaboré à la suite d'une concertation avec l'ensemble des acteurs sociaux ?

En conclusion, monsieur le ministre, je regrette vivement l'insuffisance des mesures prises dans votre budget, car elles ne permettront pas de lutter plus efficacement contre la précarité et contre la pauvreté. Avec les socialistes, je souhaite

que personne n'oublie ce que disait le Président de la République, François Mitterrand, il y a plus de deux ans, le 13 octobre 1984 : « Tout effort de solidarité nationale exige la participation de tous. » (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-François Michel.

M. Jean-François Michel. Ce n'est pas en lisant le budget du ministère des affaires sociales et de l'emploi que l'on mesure l'effort financier de la nation en faveur des familles. Et pourtant, ce sont à peu près 180 milliards de francs qui leur sont consacrés, sans qu'on sache avec certitude si ces crédits sont efficaces au regard des deux objectifs qui nous préoccupent : recréer une ambiance familiale et répondre au défi démographique qui nous interpelle en raison de ses multiples conséquences négatives.

Personne ne sait, monsieur le ministre, si les nouvelles mesures répondront à ces interrogations et provoqueront le déclin culturel et démographique que nous attendons. Nous l'espérons très sincèrement avec vous, et je voudrais simplement, à l'occasion de ce débat, souligner trois motifs de satisfaction - et cinq attentes supplémentaires.

Les trois motifs de satisfaction sont les suivants :

D'abord, vous avez corrigé l'inéquité fiscale pénalisant les couples mariés au détriment des couples non mariés, et c'est très important ;

Ensuite, vous avez pris en compte la nécessité de rendre plus neutre le choix de la mère de famille entre la poursuite d'une activité professionnelle et l'éducation à plein temps de ses enfants, en augmentant le plafond de déduction pour frais de garde, en créant l'allocation de garde à domicile et en réformant l'allocation parentale d'éducation ;

Enfin, vous avez ouvert la voie au développement de nouveaux emplois dans le domaine de l'aide familiale et éducative. Tout en préservant la liberté de chacun, vous avez aussi ouvert une nouvelle perspective parce que vous affirmez la solidarité personnelle et de proximité qui doit corriger le « tout assistance », c'est-à-dire la prise en charge de toutes les interventions de solidarité par l'Etat. C'est une innovation capitale.

Toutes ces mesures sont positives et vont dans le bon sens mais je voudrais aussi, en contrepoint, vous faire part de cinq motifs d'inquiétude ou d'attente.

La première attente a trait à l'information. L'effet d'annonce des nouvelles mesures en faveur de la famille n'a pas été dans l'opinion publique aussi immédiatement positif que nous l'aurions souhaité en raison d'informations peut-être imprécises sur la situation des familles de un et de deux enfants, la disparition de l'allocation de déménagement, le transfert sur les entreprises de la charge des trois jours de congé de naissance, les prêts aux jeunes ménages. Des explications très nettes me semblent nécessaires si l'on veut éviter que ces retraits marginaux n'ocultent l'ampleur des nouvelles mesures.

La deuxième attente concerne les problèmes financiers. Le coût de la politique familiale, son ampleur, ses objectifs n'apparaissent pas à l'opinion publique avec une force et une clarté suffisantes. Dans ce domaine-là aussi, des explications sont nécessaires. Le problème de la cotisation familiale exclusivement payée par les entreprises n'a pas encore été totalement tranché, même si le montant de cette cotisation a été réduit. Je sais que la situation budgétaire est difficile, mais il n'est pas tout à fait normal que seules les entreprises paient cette cotisation, et en ce domaine, on ne pourra éviter une certaine fiscalisation.

La troisième attente a pour objet les problèmes sociaux de la politique familiale, spécialement le statut de la mère de famille et l'équité sociale entre la mère salariée et éducatrice et la mère exclusivement éducatrice. Ces problèmes n'ont pas encore été vraiment abordés et nous n'échapperons pas non plus à la nécessité d'envisager une retraite pour les mères de famille et de prévoir - comme cela existe pour les députés qui ont quitté leur entreprise et sont contraints d'y retourner (*Sourires*) - un temps de formation à la charge des entreprises pour les mères de famille qui veulent reprendre leur activité.

Quatrième attente : une clarification des procédures. Les interventions en faveur de la famille restent trop dispersées. De multiples allocations existent : Mme Barzach nous indiquait cet après-midi qu'il y en avait dix-huit. Sont-elles toutes efficaces ? Ne se superposent-elles pas l'une à l'autre ? Si

c'est le cas, chacune annule-t-elle ou complète-t-elle le bénéfice que l'on attend des autres ? Des plafonds multiples ont été mis en place par stratifications successives. Une certaine confusion règne dans le maquis des interventions en faveur de la famille et il faudra consentir un effort de clarification. Enfin, au-delà de ce qui a été fait, échapperons-nous vraiment à la nécessité d'une réflexion globale sur la famille et à l'obligation de remettre en ordre la politique familiale ?

La cinquième attente est une attente complémentaire concernant le troisième enfant. La venue du troisième enfant dans un ménage compromet la situation financière de la famille puisque M. Calot indique qu'elle peut entraîner une perte de niveau de vie atteignant 62 p. 100 ! C'est un problème que l'on ne peut pas négliger et, malgré les premières mesures que vous avez prises, je ne suis pas persuadé que ces effets négatifs soient entièrement corrigés, spécialement en ce qui concerne le logement. Pour associer les collectivités locales à cet effort que vous souhaitez, que nous souhaitons, en faveur du troisième enfant, peut-être pourrait-on accorder des réductions supplémentaires de taxe d'habitation très significatives à partir du troisième enfant. Ce serait symbolique.

Monsieur le ministre, nous considérons toutes ces mesures comme une première étape très positive. Mais il faudra nécessairement aller plus loin, car nous souhaitons que ce ne soit pas un feu de paille. Vous commencez à dessiner sous nos yeux une nouvelle politique familiale et nous nous en réjouissons très sincèrement. Mais je considère que cette politique est encore un peu en pointillé. Ces premières mesures vous honorent et nous souhaitons que, sur cette lancée, leur succèdent une politique plus globale et un effort soutenu en faveur de toutes les familles. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

DEPÔT D'UN PROJET DE LOI DE PROGRAMME

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi de programme relatif à l'équipement militaire pour les années 1987-1991.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 432, distribué et renvoyé à la commission de la défense nationale et des forces armées, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1987, n° 363.

(Rapport n° 395 de M. Robert-André Vivlen, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.)

Affaires sociales et emploi *(suite)* :

Commission des finances, de l'économie générale et du Plan :

Annexe n° 2 (emploi). - M. Jean Bousquet, rapporteur spécial ;

Annexe n° 3 (formation professionnelle). - M. Gérard Bapt, rapporteur spécial ;

Annexe n° 4 (santé et famille). - M. Guy Béche, rapporteur spécial ;

Annexe n° 5 (section commune, affaires sociales). - M. Arthur Dehaine, rapporteur spécial.

Commission des affaires culturelles, familiales et sociales : avis n° 396 : tome I (emploi), de M. Etienne Pinte ; tome II (formation professionnelle), de M. Jacques Legendre ; tome III (protection sociale), de M. Claude Evin ; tome IV (santé et famille), de M. Michel Hannoun.

Commission des affaires étrangères : avis n° 397, tome IV (immigration), de M. Daniel Goulet.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée le jeudi 6 novembre 1986, à une heure cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN

NOMINATION DE RAPPORTEUR

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES,
FAMILIALES ET SOCIALES

M. Bernard Debré a été nommé rapporteur du projet de loi relatif à la famille (n° 427).

ABONNEMENTS

| EDITIONS | | FRANCE et outre-mer | ETRANGER | |
|---|----------------------------|------------------------|----------|---|
| Codes | Titres | France | France | |
| DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : | | | | Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres. Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances. Les DOCUMENTS DU SENAT comprenant les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. |
| 03 | Compte rendu..... 1 an | 107 | 361 | |
| 33 | Questions 1 an | 107 | 343 | |
| 03 | Table compte rendu | 51 | 86 | |
| 03 | Table questions | 51 | 84 | |
| DEBATS DU SENAT : | | | | |
| 05 | Compte rendu..... 1 an | 95 | 534 | |
| 35 | Questions 1 an | 95 | 348 | |
| 05 | Table compte rendu | 51 | 86 | |
| 05 | Table questions | 51 | 81 | |
| DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : | | | | |
| 07 | Série ordinaire..... 1 an | 664 | 1 508 | |
| 27 | Série budgétaire..... 1 an | 201 | 382 | |
| DOCUMENTS DU SENAT : | | | | |
| 05 | Un an..... | 664 | 1 530 | |

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
 Téléphone : Renseignements : (1) 45-78-82-31
 Administration : (1) 45-78-81-39
TELEX : 291176 F DIRJO-PARIS

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : 3 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)

